

Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

SIECLE

DI@MAN DIspositif AutoMatisé d'Aides Nationales

Fil conducteur

Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

Table des matières

1 (Généi	ralités	6
1.1	Fo	nctionnalités DI@MAN	6
1.2	Lis	ste des menus et fonctionnalités proposées	6
1.3	Pr	écisions sur les établissements et les types de bourse	7
1.4	. No	ouvelle fonction de recherche dynamique	7
1.5		ıfraîchissement des données	
2 (Gestia	on des trimestres	9
2.1		enu Gestion des trimestres	
2.2		sser au trimestre suivant	
3 I	Ecran	d'accueil	11
4 I	Dema	ndes de bourse	12
4.1	Gé	énéralités	12
4.2	2 Sa	isie/Suppression des demandes papier	13
2	4.2.1	Saisie des demandes papier	
2	4.2.2	Suppression des demandes papier	19
4.3	G G	estion des demandes	20
4	4.3.1	Demandes du téléservice	20
2	4.3.2	Menu Gestion des demandes	21
4	4.3.3	Gestion d'une demande nouvelle	22
4	4.3.4	Gestion d'une demande automatisée	30
4.4	l Ed	litions	31
2	4.4.1	Recherche des éditions	31
4	4.4.2	Editions de listes	37
5 I	Dossie	er de bourse	42
5.1	In	struction du dossier	42
ī	5.1.1 Sé	election des dossiers à instruire	42
í	5.1.2	Instruction	44
	5.1.3	Refus de dossier	48
DI	@MAN	- Fil conducteur COLLEGES PUBLICS	2/92

Diffusion nationale

Fil conducteur COLLEGES PUBLICS Février 2025

	5.1.	4	Réinstruire le dossier	50
	5.1.	5	Saisie des jours retenus	50
	5.1.	6	Notifier	52
	5.1.	7	Rejeter un recours	52
;	5.2	Edit	tions – Notifications	53
	5.2.	.1	Recherche de notification	53
	5.2.	.2	Notification d'attribution	56
	5.2.	.3	Notification de refus	58
	5.2.	.4	Notification de refus de dossier - hors délai	59
	5.2.	.5	Notification de refus de dossier – incomplet	60
	5.2.	6	Notification de refus de dossier – irrecevable	61
	5.2.	.7	Notification de refus suite à recours	62
	5.2.	.8	Notification de jours retenus	63
į	5.3	Ges	tion des transferts d'élèves boursiers entre 2 EPLE	64
	5.3.	.1	Cas d'un élève non boursier dans son établissement d'origine (dossier avec bourse ref	fusée)
	5.3.	2	Cas d'un élève boursier dans son établissement d'origine (dossier avec bourse accept	ée).64
	5.3.	.3	Cas d'un élève sans dossier dans son établissement d'origine	66
6	Édi	ition	s de contrôle	68
•	5.1	List	e des boursiers avec demandeur invalide	68
6	5.2	List	e de contrôle des fratries	68
	5.3		e des élèves sans demande de bourse	
7	Réd	capit	tulatif pour la DSDEN	<i>7</i> 1
7	7.1	Edit	tion de l'état trimestriel	71
7	7.2	Vali	idation de l'état trimestriel	73
8	Eta	its d	es bourses	74
8	3.1	État	t boursier global	74
8	3.2	État	t boursier différentiel	75
8	3.3	List	e des boursierse	76
9	Tra	iten	nents collectifs	<i>77</i>

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS Liberal Application

DI@MAN

Diffusion nationale

Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Février 2025

9.1	Examen automatique du droit à bourse	77
9.1	I.1Lancer un nouveau traitement	78
9.1	1.2 Exporter la liste des dossiers	80
9.1	1.3 Exporter la liste des erreurs	80
9.1	1.4 Consultation et suppression de traitement	82
9.2	Attribution collective	83
9.2	2.1 Lancer un nouveau traitement	84
9.2	2.2 Exporter la liste des dossiers	85
9.2	2.3 Exporter la liste des erreurs	85
9.2	2.4 Consultation et suppression de traitement	86
10	Gestion des transferts d'établissement	89
11 Pa	articularités liés à SIECLE INTÉGRÉ	90
11.1	Sélection des élèves	90
11.2	Impression rapide	90
11.3	Accès aux autres modules	91
11.4 Accès aux autres élèves		



Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

Historique des modifications du document

Date de mise à jour	Page	Résumé de la mise à jour
Juillet 2024		Document initial
Février 2025		Mise à jour 25.1 Les modifications sont mises en evidence en bleu.



Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

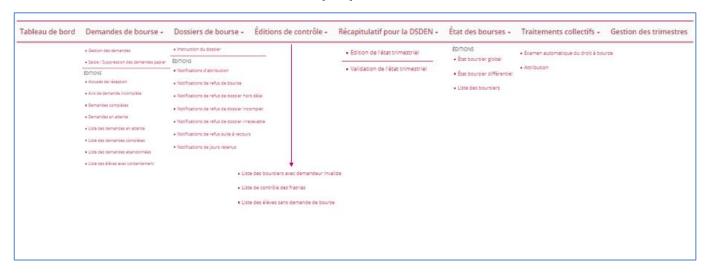
1 Généralités

1.1 Fonctionnalités DI@MAN

L'application DI@MAN permet aux gestionnaires des collèges publics :

- De gérer les demandes de bourse déposées dans le téléservice bourses par les familles, ou créées automatiquement par le traitement d'examen automatique du droit à bourse, et de créer des demandes « papier ».
- D'instruire les dossiers de bourse.
- D'éditer et/ou envoyer aux familles les éditions relatives aux demandes et au dossiers de bourse.
- D'éditer des éditions de contrôle.
- D'éditer et valider l'état trimestriel.
- D'éditer l'état des boursiers.
- D'exécuter des traitements collectifs pour l'examen automatique du droit à bourse et l'attribution collective.
- De passer au trimestre suivant.

1.2 Liste des menus et fonctionnalités proposées





Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

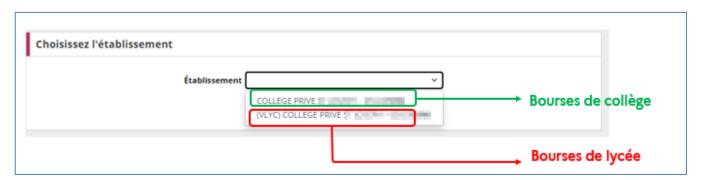
Février 2025

1.3 Précisions sur les établissements et les types de bourse

Le type d'établissement et le MEF de chaque élève permettent de déterminer le type de bourse auquel chaque élève a droit :

Type d'établissement	MEF élève	Type de bourse
COLLEGE	COLLEGE	Bourse de collège
COLLEGE	LYCEE	Bourse de lycée
LYCEE	COLLEGE	Bourse de lycée
LYCEE	LYCEE	Bourse de lycée

Ainsi, dans les collèges où des élèves de lycée sont scolarisés avec des mefs de lycée, les gestionnaires auront 2 points d'entrée au moment de se connecter à DI@MAN, un pour les éligibles à une bourse de collège, et un pour les élèves éligibles à une bourse de lycée :



En Service Académique des Bourses, les gestionnaires ont 2 points d'entrée par entité gestionnaire : ces élèves doivent être gérés par le pont d'entrée SAB lycée.

1.4 Nouvelle fonction de recherche dynamique

Dans toutes les pages de recherche de DI@MAN, le menu de recherche a été automatisé. La recherche est dynamique et le résultat de la recherche s'affiche au fur et à mesure de la saisie des critères de recherche.

Le bouton a été supprimé des pages de recherche.

Le bouton **Réinitialise les filtres** réinitialise les champs de recherche (supprime les caractères saisis ou sélectionnés dans le menu de recherche).



Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025



Quand l'utilisateur sélectionne des lignes dans la liste des résultats , il peut naviguer de page en page sans supprimer la sélection. Le bouton permet d'afficher uniquement les lignes sélectionnées ; le bouton permet de tout afficher.

Exemple dans le menu Gestion des demandes :



1.5 Rafraîchissement des données

L'icône permet de vider le cache du navigateur et de rafraîchir les données.



Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

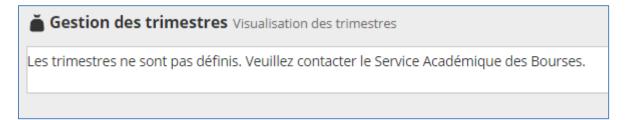
2 Gestion des trimestres

2.1 Menu Gestion des trimestres

Le menu Gestion des trimestres permet de visualiser les trimestres et de passer au trimestre suivant.

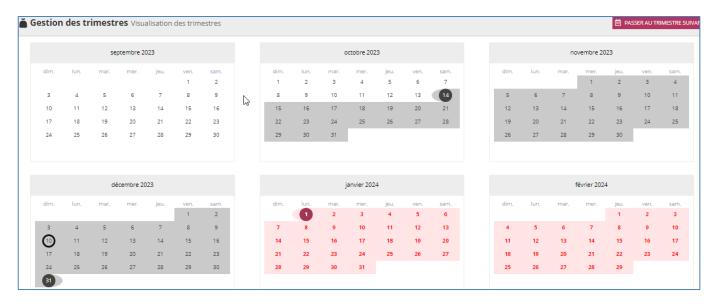
Les dates de trimestres sont définies par les SAB dans DI@MAN ; les collèges publics ne peuvent plus les modifier. Si les trimestres n'ont pas été définis, il n'est pas possible de travailler dans DI@MAN.

Un message avertit alors l'utilisateur qu'il doit contacter son Service Académique des Bourses.



Lorsqu'ils sont créés par le SAB, il est possible de travailler.

Les trimestres sont en gris, sauf le trimestre en cours qui est en rouge.





Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

2.2 Passer au trimestre suivant

Le changement de trimestre doit être réalisé par chaque établissement après l'édition et la validation de l'état trimestriel.

Le changement de trimestre est irréversible, il n'est pas possible de revenir en arrière. Il doit donc être opéré lorsque toutes les opérations sur les dossiers et l'édition de l'état des bourses ont été réalisés.

Une pastille jaune est affichée à côté du menu Gestion des trimestres lorsque la date de fin de trimestre est dépassée depuis 15 jours ou plus Gestion des trimestres.

Le bouton **Passer au trimestre suivant** ouvre une fenêtre de confirmation qui rappelle le caractère irréversible du changement de trimestre. Il faut cliquer sur **Valider** pour confirmer le changement de trimestre.



Lorsque l'état trimestriel n'a pas été validé, le changement de trimestre n'est pas possible ; un message d'erreur s'affiche, et l'utilisateur est redirigé vers la validation (et le cas échéant l'édition) de l'état trimestriel.

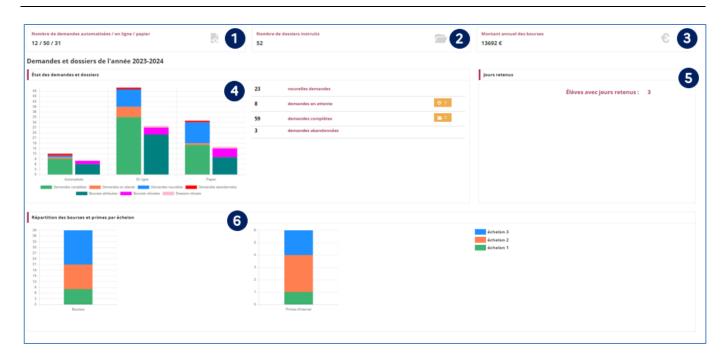
L'état récapitulatif pour la DSDEN du trimestre 2 n'est pas validé. Vous allez être redirigé dans 5 secondes.



Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Février 2025

3 Ecran d'accueil



- Nombre de demandes déposées ou crées selon la provenance : en ligne, automatisées, papier.
- Nombre de dossiers instruits.
- Montant annuel des bourse et primes attribuées.
- Demandes et dossiers de l'année en cours, par état.

Les liens sont cliquables et renvoient vers les demandes concernées.

L'icône or met en évidence les demandes nouvelles qui ont été déposées depuis au moins 15 jours (cliquable).

L'icône met en évidence les demandes complètes qui ne sont pas instruites (cliquable).

- Nombre d'élèves avec jours retenus.
- Répartition des bourses et primes par échelon.



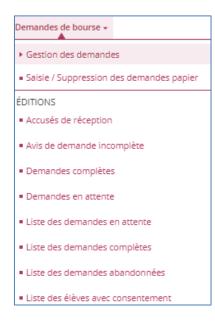
Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

4 Demandes de bourse

4.1 Généralités



A partir de septembre 2024, l'instruction de chaque dossier de bourse fait suite à une demande créée préalablement :

- Soit créée « automatiquement » à partir du traitement d'automatisation pour les élèves dont un responsable a donné son consentement, dite « **demande automatisée** ».
- Soit déposée par la famille sur Eduservices (dite « **demande en ligne** »).
- Soit créée manuellement à partir d'une « **demande papier** » déposée par les familles.

Une demande doit être complète pour pouvoir donner lieu à un dossier de bourse et le cas échéant à l'attribution d'une bourse et/ou d'une prime.

Dans DI@MAN les demandes peuvent avoir plusieurs statuts :

- Nouvelle : pour les demandes en ligne ou papier qui ne sont pas instruites par l'établissement.
- Incomplète: pour les demandes pour lesquelles il manque un ou plusieurs justificatifs.
- Abandonnée : lorsque le gestionnaire a abandonné la demande.
- Complète : lorsque le gestionnaire a réceptionné tous les justificatifs ou lorsqu'il juge qu'il dispose des informations nécessaires à l'instruction du dossier.

Les demandes nouvelles ou incomplètes sont mises en évidences dans DI@MAN : les **nouvelles** en **bleu** et les **incomplètes** en **rouge**.



Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

4.2 Saisie/Suppression des demandes papier

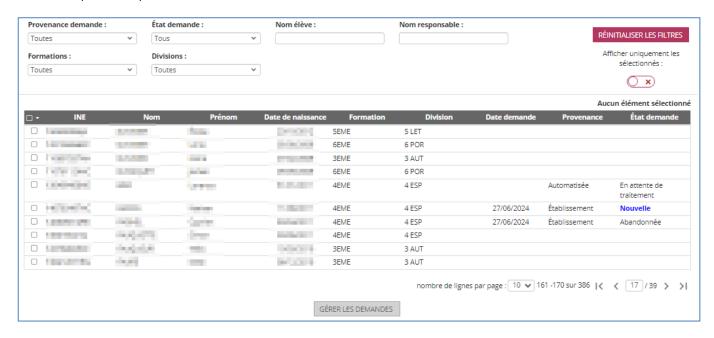
Le menu Saisie/Suppression des demandes papier permet de créer une demande de bourse pour les élèves scolarisés dans l'établissement, qui n'ont ni demande incomplète ou complète, ni demande automatisée ou en ligne. Il est possible de créer une demande pour un élève dont la précédente demande a été abandonnée.

En période d'examen automatique du droit à bourse, il n'est pas possible de créer une demande papier pour un élève dont le consentement a été donné.

4.2.1 Saisie des demandes papier

Le menu Saisie/Suppression des demandes papier affiche la liste des élèves qui n'ont pas de demande, ou qui ont une demande à l'état nouvelle, ou abandonnée. On peut créer une demande pour les élèves qui n'ont pas de demande ou une demande abandonnée. On peut supprimer les demandes qui ont le statut nouvelle.

A titre informatif, on affiche également les élèves qui ont déposé une demande TS non encore réceptionnée ou dont la famille a donné son consentement, mais dont le traitement d'examen automatique n'est pas encore réalisé.



Il est possible de faire un filtre sur :

- La provenance de la demande : toutes, automatisée, en ligne ou papier.
- L'état de la demande : tous, nouvelle, abandonnée, ou vide (il n'y a pas de demande pour cet élève).
- Le nom de l'élève ou du responsable.



Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

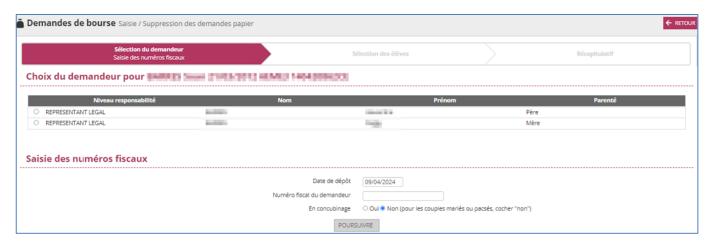
Diffusion nationale

Février 2025

- La formation.
- La division.

L'utilisateur sélectionne l'élève ou les élèves pour lesquels il souhaite créer une demande et clique sur **Gérer les demandes**.

Etape 1 : Choix du demandeur et saisie des informations fiscales



La première étape de la création de demande papier permet de désigner un demandeur et de renseigner son numéro fiscal.

Responsable légal: Les représentants légaux ainsi que les personnes en charge de l'élève sont proposés. La désignation d'un demandeur est obligatoire pour créer la demande.

La première étape de la création de demande papier permet de désigner un demandeur et de renseigner son numéro fiscal.

Demandeur : Les responsables légaux ainsi que les personnes en charge de l'élève sont proposés. La désignation d'un demandeur est obligatoire pour créer la demande.

Date de dépôt : la date du jour est proposée ; il est possible de choisir une date antérieure à la date du jour et valide sur l'année scolaire.

Numéro fiscal du demandeur: il doit être renseigné pour permettre la récupération des informations fiscales. S'il n'est pas communiqué par la famille, la création de la demande reste possible, mais ces informations devront être saisies manuellement et le traitement d'attribution collective ne pourra pas être lancé sur l'élève.

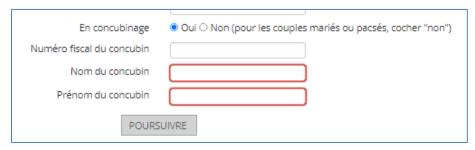


Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

En concubinage: lorsque l'utilisateur choisit **Oui**, une zone est proposée qui permet de saisir son numéro fiscal ainsi que son nom et son prénom. Le nom et le prénom sont obligatoires. Si le numéro fiscal du demandeur est renseigné, le numéro fiscal du concubin doit l'être également.



Lorsque les informations sont saisies, il faut cliquer sur **Poursuivre** pour continuer la création de la demande.

Etape 2 : Sélection des élèves

La page suivante affiche les informations fiscales lorsque le numéro fiscal du demandeur est renseigné, celles du concubin lorsqu'il y a concubinage et que le numéro fiscal, le nom et le prénom du concubin ont été renseignés et si les données fiscales ont pu être récupérées.

Si le numéro fiscal du demandeur et celui du concubin ont retourné des informations fiscales correspondant au même avis d'impôt, cette information figure sur la demande.

Elle propose aussi les élèves scolarisés dans l'établissement, qui ont le même responsable légal, qui n'ont pas encore de demande de bourse, et qui sont éligibles au même type de bourse (bourse de collège ou bourse de lycée).

Il faut cocher ces élèves pour créer une demande pour chacun d'entre eux.

Exemple d'étape 2 (pas de concubinage) :



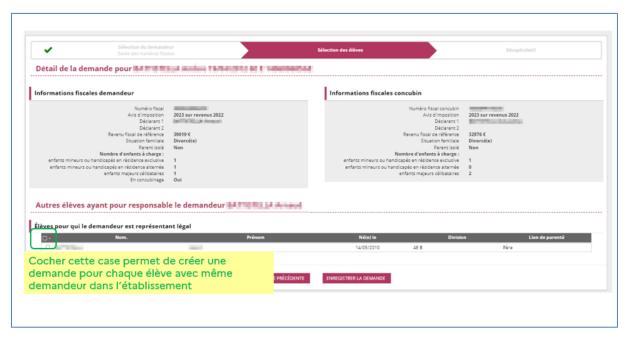


Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

Exemple d'étape 2 avec concubinage et proposition d'un enfant de la fratrie pour création d'une autre demande avec les mêmes informations :



A ce stade l'utilisateur peut soit revenir à l'étape précédente pour modifier les données renseignées, soit enregistrer la demande.



Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

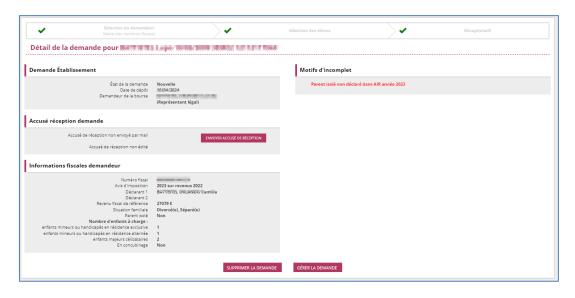
Février 2025

Etape 3 : récapitulatif

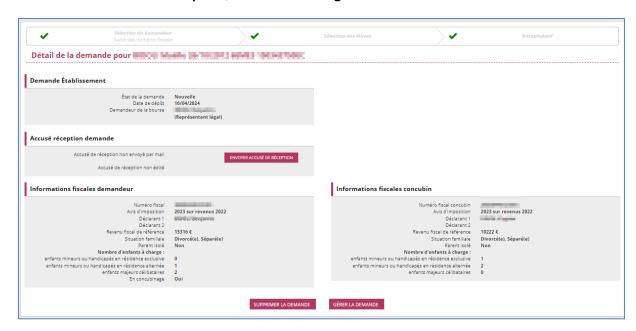
Lorsque la demande est enregistrée, le récapitulatif est affiché. Dans certains cas, si la demande nécessite des actions du gestionnaire, une liste présentant les raisons pour lesquelles la demande est incomplète s'affiche (calculé automatiquement). La demande est nouvelle.

Exemples de récapitulatifs

Avec données fiscales communiquées :



Avec données fiscales communiquées, avec concubinage :



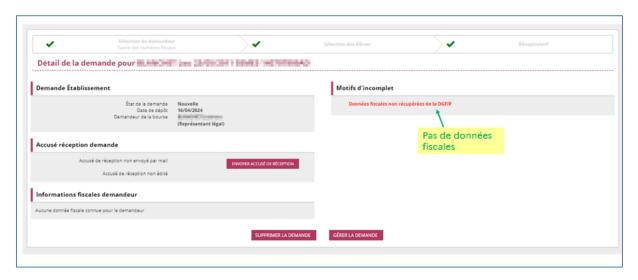


Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

Sans informations fiscales:



Les actions suivantes sont proposées :

- Envoyer l'accusé de réception : si l'adresse email du demandeur n'est pas renseignée, il est possible de l'éditer au format pdf en cliquant sur **Imprimer.**





- Supprimer la demande (voir ci-dessous).
- **Gérer** la demande : réceptionner les justificatifs, la déclarer complète ou l'abandonner. La même opération est accessible directement dans le menu **Gestion des demandes**.



Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

4.2.2 Suppression des demandes papier

Le menu Saisie et suppression des demandes papier permet aussi de supprimer les demandes papier qui ont le statut Nouvelle.

Pour supprimer une demande : il faut la sélectionner en cliquer sur Gérer les demandes.

Dans la page **Détail de la demande**, quand on clique sur **Supprimer la demande**, un message de confirmation est alors affiché ; il faut valider pour supprimer la demande. Lorsque plusieurs élèves de la même fratrie ont une demande, ils sont également proposés, il faut les sélectionner pour supprimer la demande qui les concerne également.







Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

4.3 Gestion des demandes

La gestion des demandes permet de gérer toutes les demandes déposées ou transmises dans DI@MAN, c'est-à-dire :

- Les demandes automatisées (voir le menu Traitement collectifs).
- Les demande en ligne.
- Les demandes papier.

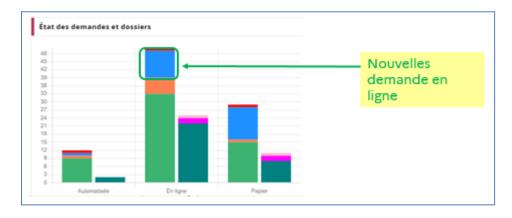
Il permet de faire évoluer les demandes en vue d'instruire les dossiers associés à ces demandes : seules les demandes complètes peuvent donner lieu à un dossier de bourse, et le cas à échéant à l'attribution d'une bourse et/ou d'une prime.

4.3.1 Demandes du téléservice

Le téléservice Bourses permet aux familles de déposer une demande de bourse pour chacun de leurs enfants scolarisés dans l'établissement si la famille n'a pas donné son consentement pour l'examen automatique du droit à bourse au moment de l'inscription. Un traitement (CRON) déverse chaque jour à heure fixe les demandes du télé-service BOURSE DE COLLEGE des dernières 24h.

L'établissement est informé du dépôt d'une ou plusieurs demandes :

- En consultant l'écran d'accueil à la connexion à DI@MAN.



- Par mail à la fin du traitement (chaque jour).

A la rentrée 2024, l'actualisation des demandes des années précédentes n'est plus proposée. La famille peut donner son consentement pour l'examen automatique du droit à bourse au moment de l'inscription, celui-ci est conservé d'une année sur l'autre, et ce tant que la famille ne le retire pas.



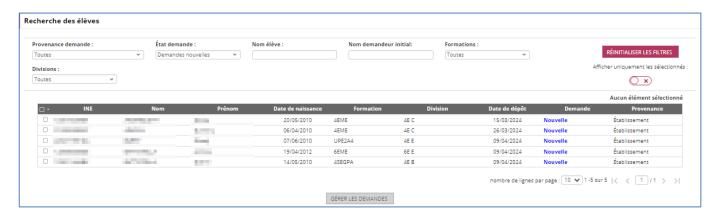
Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

4.3.2 Menu Gestion des demandes

Le menu Gestion des demandes affiche toutes les demandes des élèves de l'établissement pour l'année en cours.



Par défaut les demandes **Nouvelles** sont affichées pour permettre aux utilisateurs de travailler en priorité sur ces demandes.

Il est possible de faire un filtre sur :

- La provenance de la demande : Toutes, automatisées, en ligne ou papier.
- L'état de la demande : nouvelles, incomplètes, complètes, abandonnées et toutes les demande.
- Le nom de l'élève ou du demandeur.
- La formation.
- La division.

Pour gérer une ou un ensemble de demandes, l'utilisateur doit en sélectionner une ou plusieurs et cliquer sur **Gérer les demandes.**



Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

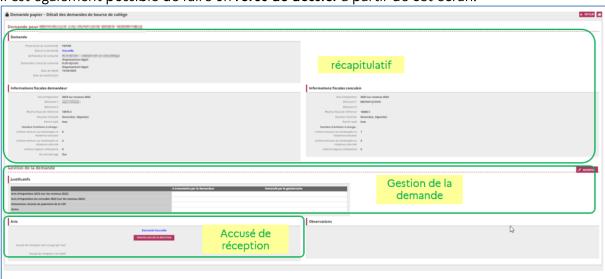
Février 2025

4.3.3 Gestion d'une demande nouvelle

Les demandes avec le statut nouvelle sont soit des demandes en ligne, soit des demandes papier.

Dans la partie inférieure, le bouton **Modifier** permet de gérer la demande et il est possible d'envoyer l'accusé de réception. A défaut d'adresse mail renseignée pour le demandeur, le gestionnaire pourra l'éditer.

Il est également possible de faire un refus de dossier à partir de cet écran.



4.3.3.1 Récapitulatif de la demande

La partie supérieure de la demande affiche le récapitulatif de la demande ainsi que les informations fiscales récupérées lorsque le numéro fiscal a été communiqué, et celles du concubin le cas échéant.

Si le numéro fiscal du demandeur et celui du concubin ont retourné des informations fiscales correspondant au même avis d'impôt, cette information figure sur la demande.

Ces données fiscales proviennent de la DGFIP.

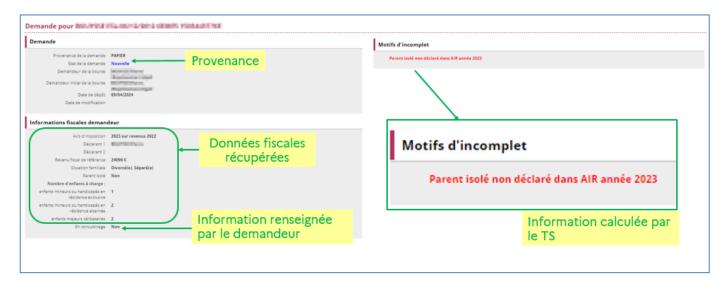


Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

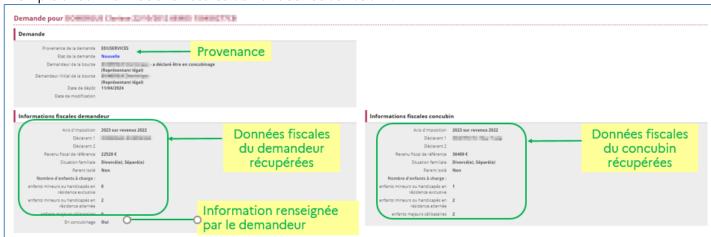
Diffusion nationale

Février 2025

Elle affiche également les motifs d'incomplet calculés automatiquement.



Exemple avec informations fiscales demandeur et concubin :



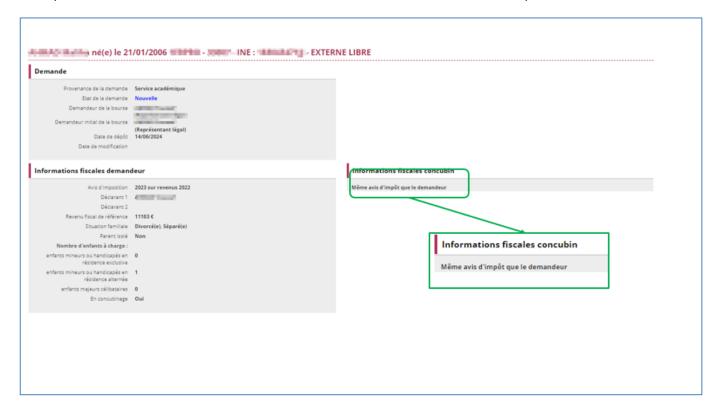


Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

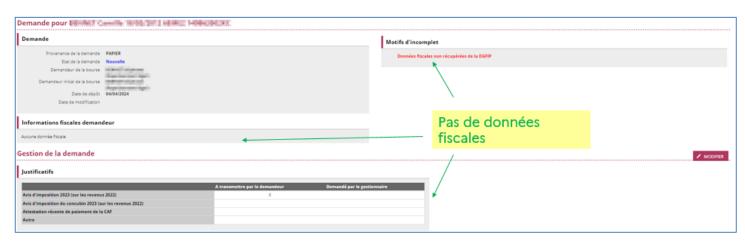
Diffusion nationale

Février 2025

Exemple avec informations fiscales demandeur et concubin et même avis d'impôt :



Exemple sans informations fiscales (demande papier)





Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

4.3.3.2 Accusé de réception

Lorsque l'accusé de réception n'a pas encore été envoyé, le bouton **Envoyer accusé réception** permet d'envoyer ce dernier au demandeur à l'adresse mail qui est renseignée dans Base Elèves.

Un message de confirmation est alors affiché.

Si l'adresse mail de responsable n'est pas renseignée, un message s'affiche et offre la possibilité de l'imprimer ou de l'éditer au format pdf en cliquant sur **Imprimer**.







Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

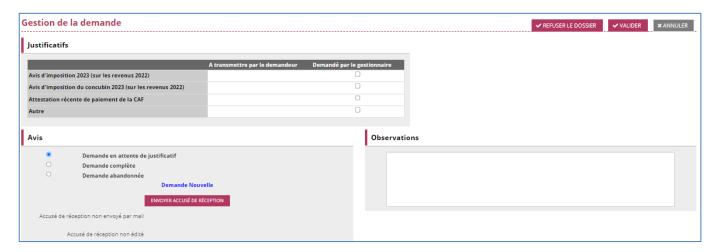
Diffusion nationale

Février 2025

4.3.3.3 Modification de la demande

Le bouton **Modifier** permet de rentrer la modification dans la demande. Dès que l'utilisateur clique dessus, la demande est considérée comme « en attente de justificatif » (incomplète).

Plusieurs champs sont modifiables: justificatifs à fournir, statut de la demande, observations.



4.3.3.4 Demande incomplète

Si la demande est considérée comme incomplète, il faut cocher les justificatifs manquants dans la colonne « demandé par le gestionnaire » et éventuellement saisir des informations complémentaires dans la zone Informations complémentaires pour avis de demande incomplète. Si le justificatif est « autre », la précision dans cette zone est obligatoire.

Après la validation, l'avis d'incomplet est disponible : quand on clique sur **Envoyer avis d'incomplet**, il est envoyé par mail au demandeur, quand on clique sur **Imprimer avis d'incomplet**, il est édité au format pdf.

Cet avis mentionne les pièces manquantes et les informations complémentaires saisies le cas échéant.

Une fois les justificatifs fournis par la famille, il est possible de revenir gérer la demande pour rendre la demande complète.





Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

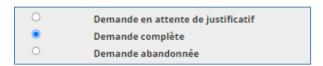
Si, dans l'établissement, un ou plusieurs élèves ont une demande **nouvelle** avec le même demandeur, et sont éligibles au même type de bourse, il(s) seront proposé(s):



Après validation, la demande de chaque élève préalablement coché prendra le statut **incomplète** ; les pièces justificatives à fournir seront les mêmes.

4.3.3.5 Demande complète

Si la demande est complète, il faut modifier le statut de la demande et sélectionner Demande complète.



Il n'est plus possible de modifier une demande complète.

Il est alors possible:

- De valider pour passer à la gestion d'une autre demande ou envoyer l'accusé de réception.



 De valider et instruire directement le dossier (voir la suite des étapes dans le menu Dossier de bourse)





Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

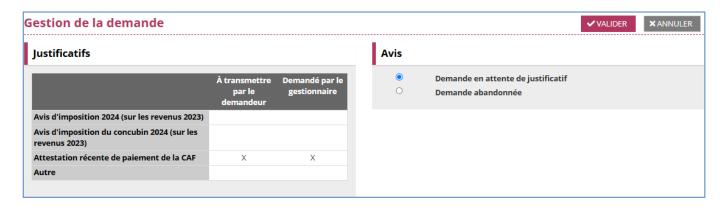
Février 2025

Si, dans l'établissement, un ou plusieurs élèves ont une demande **nouvelle** ou **incomplète** avec le même demandeur et les mêmes justificatifs à fournir, et sont éligibles au même type de bourse, il(s) seront proposé(s). Après validation, la demande de chaque élève préalablement coché prendra le statut **complète.**

4.3.3.6 Passer une demande « complète » à l'état « incomplète »

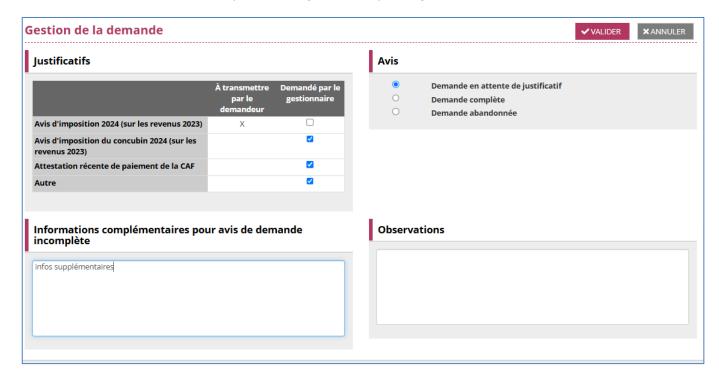
Lorsque la situation le nécessite, il est possible de passer une demande l'état « complète » à l'état « incomplète », à condition qu'elle n'ait pas donné lieu à l'instruction d'un dossier de bourse. Pour cela il faut cliquer sur **Modifier**.

Il est alors proposé de sélectionner à nouveau « demande en attente de justificatif ».



Pour valider cette modification, il faut cliquer sur Valider.

La demande prend alors le statut incomplet. Pour rajouter des pièces justificatives, il faut cliquer à nouveau sur Modifier. Il est alors possible d'ajouter des pièces justificatives.



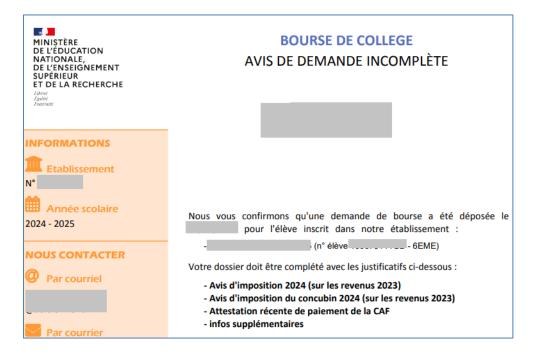


Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

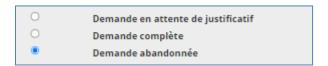
Février 2025

Après validation, l'avis d'incomplet mentionne les pièces cochées :



4.3.3.7 Abandon de la demande

Si la demande est considérée comme obsolète, il faut modifier le statut et sélectionner Demande abandonnée. Le champ **Observations** permet de saisir des informations qui précisent la raison de l'abandon.



Au moment de valider, une confirmation est demandée car l'abandon de demande est définitif.



Si, dans l'établissement, un ou plusieurs élèves ont une demande avec le même demandeur, et sont éligibles au même type de bourse, il(s) seront proposé(s). Après validation, la demande de chaque élève préalablement coché prendra le statut **abandonnée**.



Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

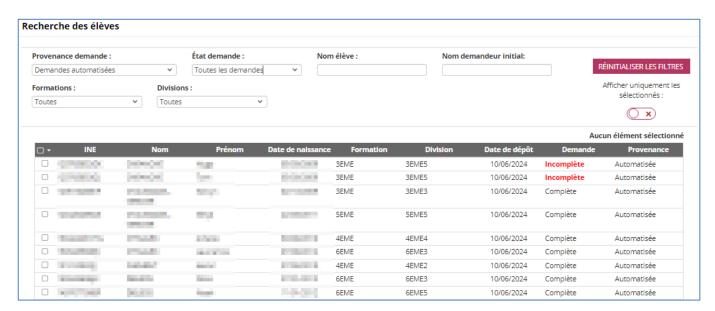
Février 2025

4.3.4 Gestion d'une demande automatisée

A l'issue du traitement d'étude automatisée :

- Soit le traitement a créé **une demande complète**, ce qui a donné lieu directement à l'attribution ou au refus de la bourse.
- Soit le traitement a créé une demande incomplète, accompagnée des raisons pour lesquelles la demande est restée dans cet état. Le gestionnaire doit alors gérer chaque demande incomplète, c'est-à-dire la rendre complète puis soit l'instruire manuellement soit utiliser le traitement d'attribution collective.
- Lorsque la demande est incomplète, un avis d'incomplet est envoyé à la famille pour réclamer les informations manquantes.
- Si une demande incomplète a été passée à complète, il est possible de la faire repasser à incomplète pour réclamer de nouveaux justificatifs.

Les demandes automatisées incomplètes et complètes sont consultables dans le menu **Gestion des demandes**



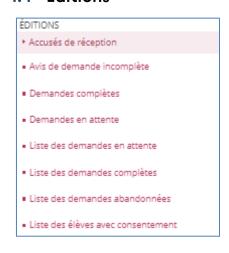


Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

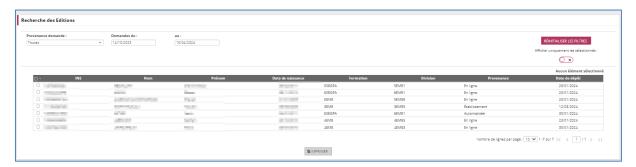
4.4 Editions



Le menu « Demandes de bourse » comporte un sous-menu **EDITIONS** qui permet d'éditer individuellement ou par lot : les accusés de réception et les avis de demande incomplètes adressés aux familles, les synthèses des demandes complètes et en attente à l'usage des établissements, ainsi que les listes de demandes en attente / complètes / abandonnées et la liste des élèves avec consentement à l'usage des établissements également.

4.4.1 Recherche des éditions

Pour les accusés de réception, les avis de demande incomplète, les demandes complètes et les demandes en attente, la recherche d'une demande est proposée de la façon suivante, pour chaque type d'édition :



Il est possible de faire un filtre sur :

- La provenance de la demande : par défaut toutes, ou demandes en ligne, demandes automatisées ou demandes papier.
- La date de dépôt de la demande : il est possible de réduire sur une plage de date en sélectionnant la date de début et la date de fin.

Le résultat de la recherche affiche : l'INE, le nom et le prénom de l'élève, sa date de naissance, sa formation, sa division, la provenance de la demande et la date de dépôt.

Pour lancer une édition : il faut sélectionner une ou plusieurs demandes et cliquer sur Imprimer. Il est possible de naviguer de page en page sans supprimer la sélection.

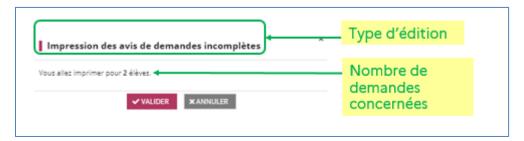


Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

Quand on clique sur **Imprimer**, on affiche une fenêtre de confirmation qui confirme le type d'édition ainsi que le nombre de demandes concernées.



Quand on clique sur Valider, on génère un **pdf** qui contient toutes les demandes.



Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

4.4.1.1 Accusés de réception

Les accusés de réception sont disponibles dans le menu Editions lorsqu'ils ont été édités ou envoyés par mail au moins une fois.





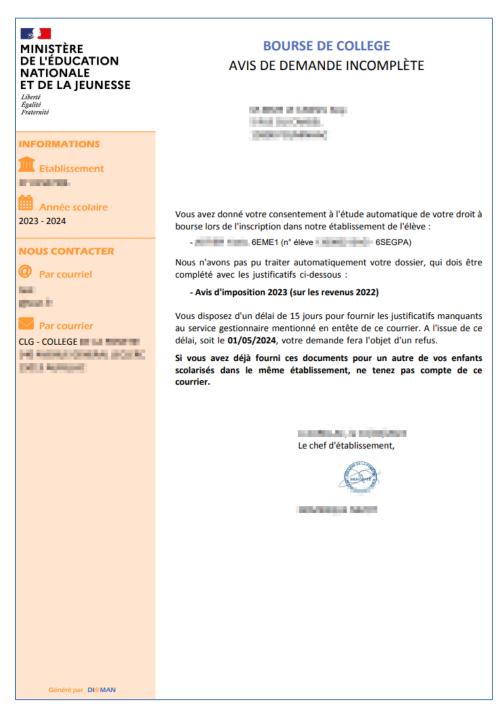
Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

4.4.1.2 Avis de demande incomplète

L'avis de demande incomplète, qui permet d'indiquer au demandeur les justificatifs supplémentaires à par messagerie fournir, transmis à partir DI@MAN. messagerie en les justificatifs Le demandeur peut répondre par joignant demandés. Si des demandeurs n'ont pas d'adresse de messagerie, les avis de demande incomplète peuvent être édités et imprimés afin de les transmettre aux familles.





Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

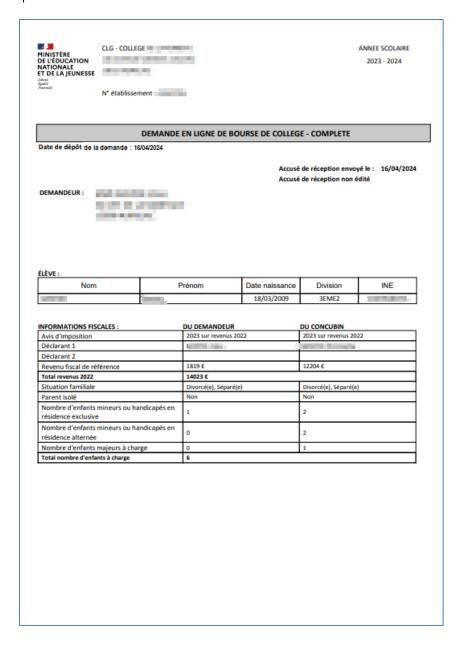
Février 2025

4.4.1.3 Demande complète

Cette édition permet de :

- Justifier l'instruction effectuée sur la demande de bourse (pour décision du chef d'établissement),
- Justifier des éléments pris en considération pour l'instruction de la demande (notamment pour le contrôle interne comptable ou toute demande de précision formulée par l'agent comptable)

L'édition de la demande complète permet de mentionner la justification de la modification du RFR ou du nombre d'enfants à charge. La page comporte une partie inférieure pour recevoir toutes les mentions nécessaires à la compréhension de l'instruction réalisée.





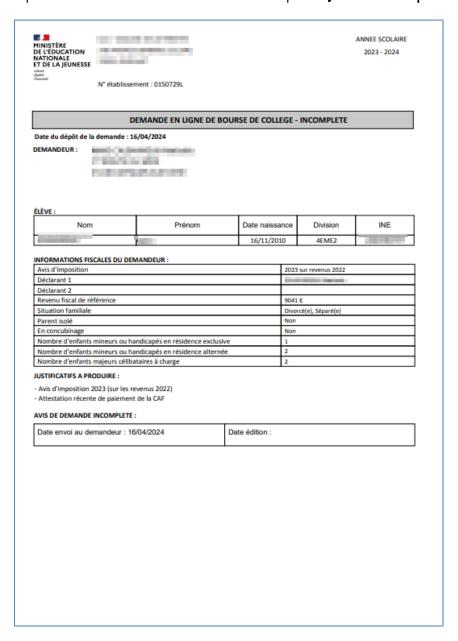
Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

4.4.1.4 Demande en attente

Cette édition permet d'éditer le contenu de demandes en attente de justificatifs. Vous y retrouvez ce qui a été réclamé au demandeur dans la partie **Justificatifs à produire.**





Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

4.4.2 Editions de listes

Pour les listes de demandes en attente, complètes, abandonnées ou la liste des élèves avec consentement, il n'y a pas de recherche d'élève.



Il est possible de faire une sélection sur :

- La provenance de la demande (non proposé pour la liste des élèves avec consentement).
- Le tri des élèves (soit par code division/nom d'élève, soit par nom d'élève).

Le bouton **imprimer** permet d'éditer la liste au format pdf, le bouton **exporter** permet l'export au format csv.



Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

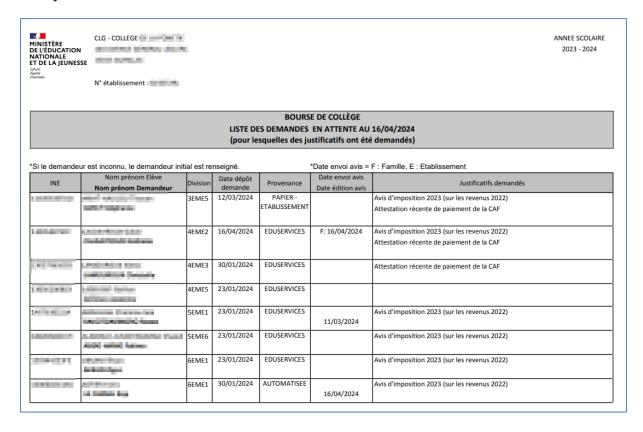
Février 2025

4.4.2.1 Liste des demandes en attente

Cette édition permet d'obtenir une liste de toutes les demandes en attente de justificatifs afin d'organiser la relance des familles qui n'ont pas complété leur demande de bourse.

Elle édition affiche, pour chaque demande :

- L'INE de l'élève,
- Le nom et prénom de l'élève, suivis en gras du nom et prénom du demandeur,
- La division,
- La date de dépôt de la demande,
- La provenance (EDUSERVICES pour les demandes en ligne, AUTOMATISEE pour les demandes automatisées, PAPIER-ETABLISSEMENT pour les demandes papier),
- La date d'envoi de l'avis de demande incomplète à la famille (précédée de F) et la date d'édition de l'avis de demande incomplète,
- Les justificatifs demandés.





Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

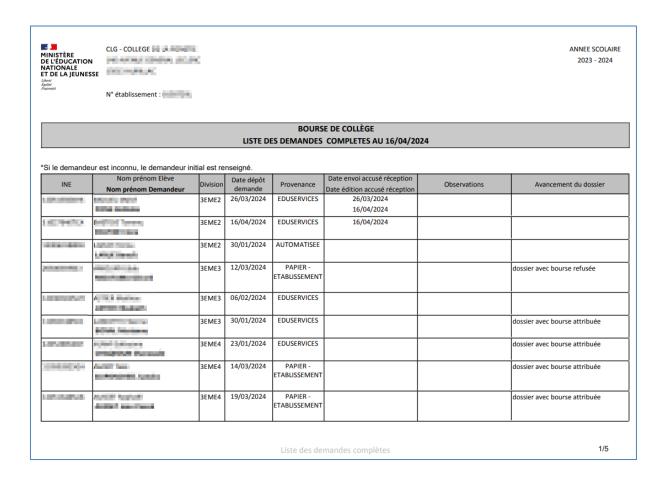
Février 2025

4.4.2.2 Liste des demandes complètes

Cette édition affiche la liste des demandes complètes et le cas échéant l'avancement du dossier de bourse de l'élève.

Elle affiche, pour chaque demande:

- L'INE de l'élève,
- Le nom et prénom de l'élève, suivis en gras du nom et prénom du demandeur,
- La division,
- La date de dépôt de la demande,
- La provenance (EDUSERVICES pour les demandes en ligne, AUTOMATISEE pour les demandes automatisées, PAPIER-ETABLISSEMENT pour les demandes papier),
- La date d'envoi et la date d'édition de l'accusé de réception,
- Les observations saisies sur la demande,
- L'avancement du dossier (quand le dossier a été instruit).





Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

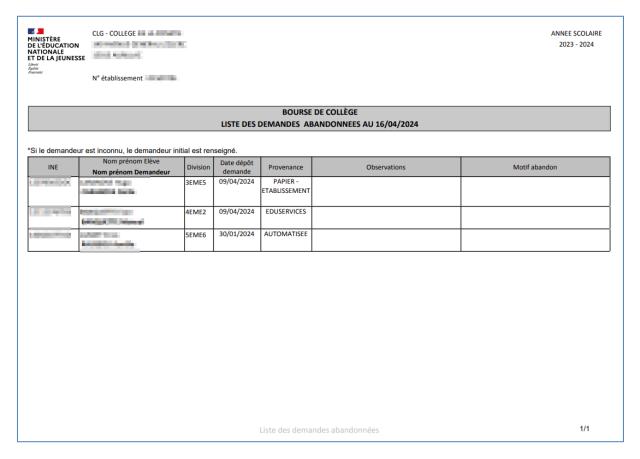
Février 2025

4.4.2.3 Liste des demandes abandonnées

Cette édition affiche la liste des demandes abandonnées.

Elle affiche, pour chaque demande:

- L'INE de l'élève,
- Le nom et prénom de l'élève, suivis en gras du nom et prénom du demandeur,
- La division,
- La provenance (EDUSERVICES pour les demandes en ligne, AUTOMATISEE pour les demandes automatisées, PAPIER-ETABLISSEMENT pour les demandes papier),
- La date de dépôt de la demande,
- Les observations saisies sur la demande,
- Pour les demandes abandonnées par le traitement d'automatisation.





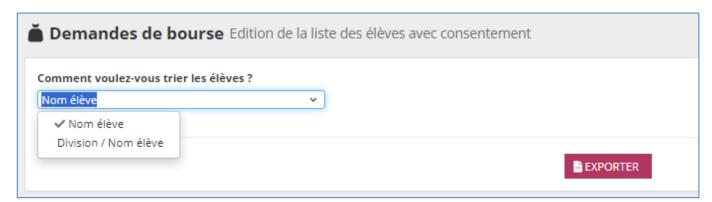
Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

4.4.2.4 Liste des élèves ayant donné leur consentement

Cette liste propose la liste des élèves pour lesquels il est possible de lancer le traitement d'examen automatique du droit à bourse car le demandeur de la bourse a donné son consentement.



Il est possible de faire un choix sur le tri des élèves

L'export est proposé au format csv avec les valeurs suivantes: INE, nom et prénom élève, formation, spécialité, nom et prénom demandeur, niveau de responsabilité, état de l'examen automatique et avancement du dossier.



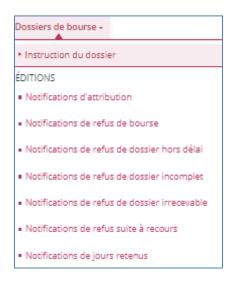
Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

5 Dossier de bourse

5.1 Instruction du dossier



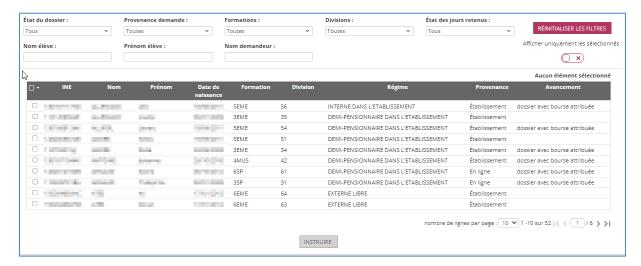
Le menu **Instruction de dossier** permet de procéder manuellement à l'instruction du dossier pour les demandes PAPIER, les demandes en LIGNE et les demandes AUTOMATISEES qui n'ont pas pu aboutir automatiquement à l'attribution ou au refus de la bourse, et le cas échéant à l'attribution de bourses et de prime ou le refus de bourse ou de dossier.

Il est possible de saisir les jours retenus. A la rentrée 2024, les jours retenus ne pourront plus être saisis dans GFE.

Les éditions permettent de notifier et d'informer les familles en cas de d'attribution, de refus de bourse ou de dossier, ou de jours retenus.

5.1.1 Sélection des dossiers à instruire

Le menu **Instruction du dossier** affiche la liste des élèves ayant une demande de bourse complète et, le cas échéant, l'avancement du dossier des élèves. Les élèves qui n'ont pas de demande, ou qui n'ont pas de demande complète, ne peuvent faire l'objet d'une instruction de dossier.



Détail du menu de recherche:





Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

Il est possible de faire une recherche pour sélectionner un ou plusieurs élèves en particulier à partir des critères suivants :

- Etat du dossier : tous, ou « pas de dossier », ou « bourse attribuée », ou « bourse refusée » ou « dossier refusé ».
- Provenance demande : toutes, ou demandes automatisées, demandes en ligne ou demande papier.
- Formation : propose toutes les formations de l'ensemble des élèves, il est possible d'en sélectionner une ou plusieurs.
- Division : propose toutes les divisions de l'établissement, il est possible d'en sélectionner une ou plusieurs.
- Etat des jours retenus : tous, ou avec/sans jours retenus.
- Nom/prénom élève.
- Nom demandeur.

Le résultat de la recherche affiche la liste des élèves avec l'INE, le nom et prénom, la date de naissance, la formation, la division, le régime de l'élève, la provenance de la demande et l'avancement du dossier :

Détail de la colonne avancement :

Avancement
dossier avec bourse attribuée
dossier refusé - Hors Délai
dossier avec bourse attribuée
dossier avec bourse refusée
dossier avec bourse refusée



Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

5.1.2 Instruction

La bourse est déductible (= en déduction de la pension) par défaut. Si le demandeur ne souhaite pas la déductibilité, il doit faire une demande à l'établissement en ce sens. DI@MAN ne permet pas, dans cette version, le prise en compte de la non déductibilité.

Pour instruire un ou plusieurs dossiers, il faut sélectionner un ou plusieurs élèves et cliquer sur Instruire.

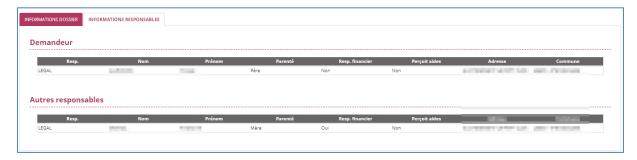
Etape 1 : Calcul du droit à bourse

L'étape 1 affiche les informations fiscales du demandeur, lorsqu'elles ont pu être récupérées, celles du concubin en cas de concubinage.



Lorsque la demande est une demande papier et que le numéro fiscal n'est pas fourni, ces informations ne figurent donc pas. Dans le pavé **Aide au calcul de la bourse**, le RFR et le nombre d'enfants sont à 0.

L'onglet **Informations responsables** rappelle les informations des responsables qui sont disponibles dans Base Elèves : lien de parenté, nom, prénom, responsable financier, perçoit les aides et adresse.





Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

Lorsque les informations fiscales n'ont pas pu être récupérées (pour les demandes papier ou automatisées), dans le pavé **Aide au calcul de la bourse**, le RFR et le nombre d'enfants sont positionnés à 0. Le gestionnaire doit alors les saisir.

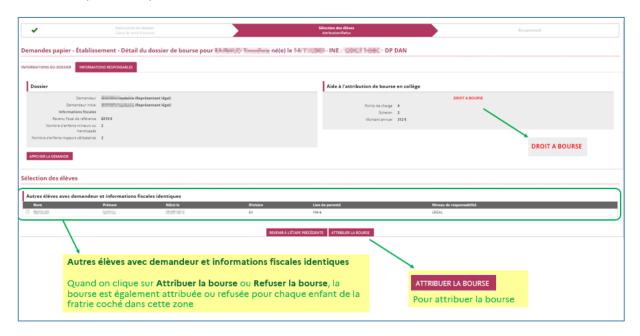


L'utilisateur peut ensuite : soit **Refuser le dossier** (voir le paragraphe dédié), soit cliquer sur **Poursuivre l'instruction**.

Etape 2 : sélection des élèves et attribution/refus

A l'étape 2, le droit à bourse (droit ou refus pour hors barème) est affiché, ainsi que les éléments de calcul de ce droit à bourse (à gauche). En cas de concubinage, le RFR ainsi que le nombre d'enfants à charge sont additionnés, sauf si le numéro fiscal du demandeur et celui donné pour le concubin ont retourné des informations fiscales correspondant au même avis d'impôt.

Lorsque d'autres élèves de l'établissement ont une demande avec le même demandeur, ils sont proposés. Un dossier pour chaque élève coché est alors créé, avec les mêmes informations et le même droit à bourse.



Il est possible de revenir en arrière en cliquant sur revenir à l'étape précédente, ou d'attribuer la bourse en cliquant sur attribuer la bourse.

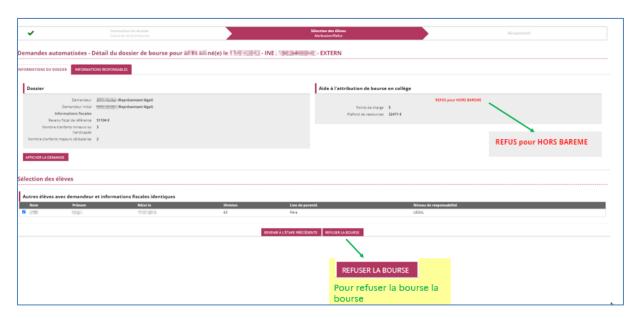


Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

Lorsque le calcul du droit à bourse aboutit à un **refus pour hors-barème**, l'action proposée est de **refuser** la bourse :



Il est possible d'afficher le contenu de la demande en cliquant sur Afficher la demande :





Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

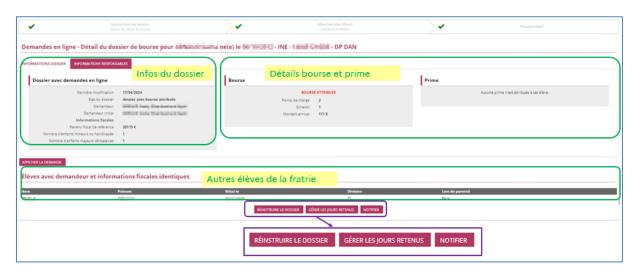
Dielikiv

Diffusion nationale

Février 2025

Etape 3: récapitulatif

La 3^{ème} étape synthétise tous les éléments du dossier.



Les informations du dossier sont disponibles dans la partie gauche, les informations relatives aux responsables sont toujours dans l'onglet Informations **responsables**.



Le détail du droit à bourse est dans la partie centrale ; en cas de prime, le droit à prime est affiché :



Les autres élèves de la fratrie figurent dans le bas de la page.

Il est possible de : réinstruire le dossier, gérer les jours retenus et notifier les responsables (voir les paragraphes dédiés).



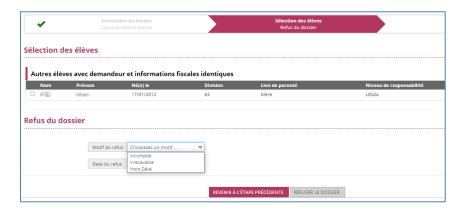
Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

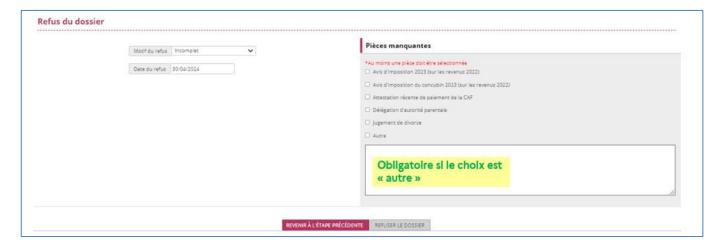
5.1.3 Refus de dossier

A l'étape 1, il est possible de refuser le dossier, dans ce cas une page s'ouvre pour saisir un motif ou confirmer le refus. En cas de fratrie, il est possible de refuser le dossier des autres élèves scolarisés dans l'établissement avec le même demandeur.

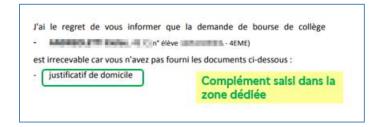


Lorsque le motif est « incomplet » ou « irrecevable », un complément est demandé avant de refuser le dossier :

 Motif: incomplet: il faut sélectionner au moins une pièce manquante. Si la pièce manquante ne figure pas dans les propositions, il faut sélectionner « autre », dans ce cas, il est obligatoire d'apporter une précision dans la zone de saisie. Les pièces manquantes et la précision figureront dans la notification de refus de dossier.



Détail de la notification :



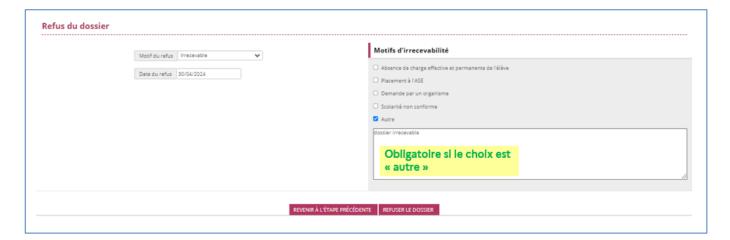


Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

- **Motif : irrecevable**: il faut sélectionner au moins un motif d'irrecevabilité. Si le motif ne figure pas dans les propositions, il faut sélectionner « autre », dans ce cas il est obligatoire d'apporter une précision dans la zone de saisie. Le motif d'irrecevabilité et la précision figureront dans la notification de refus de dossier.



Détail de la notification:





Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

5.1.4 Réinstruire le dossier

Réinstruire le dossier consiste à « supprimer » le dossier et abandonner la demande pour ressaisir cette dernière.

Lorsqu'on clique sur **Réinstruire le dossier**, une fenêtre s'ouvre pour :

- Prévenir que la demande de cette élève sera abandonnée et qu'au besoin il sera nécessaire de saisir une demande papier.
- Le cas échéant, proposer les autres élèves scolarisés dans l'établissement avec le même demandeur pour réinstruction également (il est possible de les décocher pour conserver leur dossier).



Lorsqu'on clique sur Valider, le(s) dossier(s) est supprimé.

5.1.5 Saisie des jours retenus

A partir de septembre 2024, la saisie des jours retenus est réalisée dans DI@MAN. L'information est transmise à GFE par l'api diaman-gfe.

Lorsqu'on clique sur Gérer les jours retenus, une fenêtre s'ouvre :



Il est possible de saisir des jours retenus sur tous les trimestres de l'année scolaire.

Si l'élève est interne, il est possible de saisir des jours de retenue sur la prime d'internat :



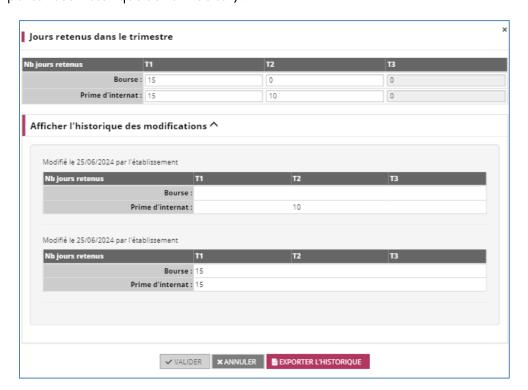
N Diffusion nationale

Février 2025

Fil conducteur COLLEGES PUBLICS



Le bouton Afficher l'historique des modifications permet de retracer l'historique des saisies (il est possible d'exporter cet historique au format csv):



La synthèse des jours retenus est visible sur le dossier :





Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

5.1.6 Notifier

La fonction **Notifier** permet d'éditer au format pdf ou d'envoyer par mail à l'adresse du demandeur les notifications disponibles relatives au dossier. Chaque notification est individuelle. Les notifications sont aussi disponibles, et également par lot, dans le sous-menu **Editions**.

Quand on clique sur Notifier, on affiche un menu d'édition ou d'envoi de notification.



Les notifications disponibles sont proposées dans le menu déroulant. Elles peuvent être éditées ou envoyées autant de fois qu'on le souhaite.

5.1.7 Rejeter un recours

Il est possible de rejeter un recours seulement lorsque la notification d'attribution ou de refus a été éditée ou envoyée.



Lorsqu'on clique sur Rejeter un recours, un menu de Refus sur recours s'ouvre.



Lorsque plusieurs élèves avec le même demandeur ont un dossier et sont scolarisés dans le même établissement, il est possible de refuser un recours pour ces élèves également.

Il est obligatoire de saisir une précision sur le motif, qui figurera sur la notification de refus sur recours.



Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

5.2 Editions – Notifications

Autant que possible, toutes les notifications sont uniformisées pour les bourses et lycée et les bourses de collège. Lorsque des élèves scolarisés dans le même établissement ont le même demandeur, qu'ils ont droit au même type de bourse (collège ou lycée) et que leur dossier de bourse a le même niveau d'avancement, ils figurent tous sur la même notification.

Point d'attention : Avec les mentions règlementaires qui ont été revues pour cette rentrée, toutes les notifications sont formatées **sur deux pages**. L'impression recto-verso est à privilégier.

5.2.1 Recherche de notification

Le sous-menu Notifications permet d'éditer ou de rééditer toutes les notifications disponibles pour tous les dossiers.

La recherche de notification est la même, pour tous les types de notifications :



- INE, nom élève, nom demandeur : pour retrouver la (les) notification(s) d'un ou plusieurs dossier(s) en particulier.
- Notification imprimée : tous, ou non (notification jamais imprimée) ou oui (notification imprimée) pour retrouver les notifications jamais ou déjà éditées.
- Notifications imprimées du ... au : permet de retrouver les notifications éditées sur une plage de date (la saisie de date de début/de fin est active uniquement si Notification imprimée=oui).
- Notification envoyée par mail tous, ou non (notification non envoyée) ou oui (notification envoyée).

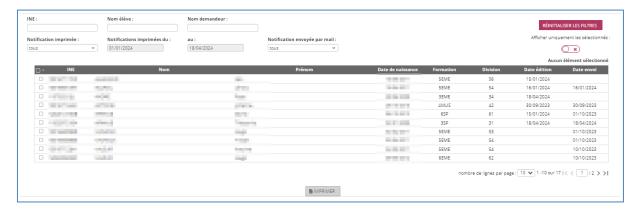


Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

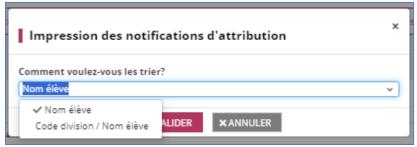
Diffusion nationale

Février 2025

Le résultat de la recherche permet de retrouver toutes les notifications qui correspondent aux critères, en précisant : INE de l'élève, nom, prénom, date de naissance, formation, division, date d'édition de la notification, date d'envoi de la notification.



Pour éditer une ou plusieurs notifications, il faut en sélectionner une ou plusieurs et cliquer sur **Imprimer**. Une fenêtre de choix de tri s'ouvre alors :



Après sélection du choix de tri (par nom ou par code division/nom), il faut cliquer sur Valider.

Le fichier pdf contenant les notifications de tous les élèves sélectionnés est alors généré.

Point d'attention : Avec les mentions règlementaires qui ont été revues pour cette rentrée, toutes les notifications sont formatées sur deux pages. L'impression recto-verso est à privilégier.

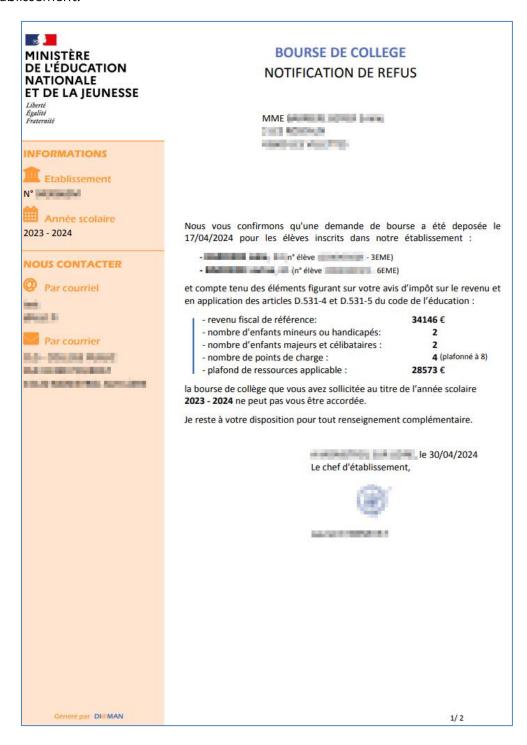


Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

Exemple de notification de refus mentionnant les 2 enfants ayant le même demandeur et scolarisés dans le même établissement.





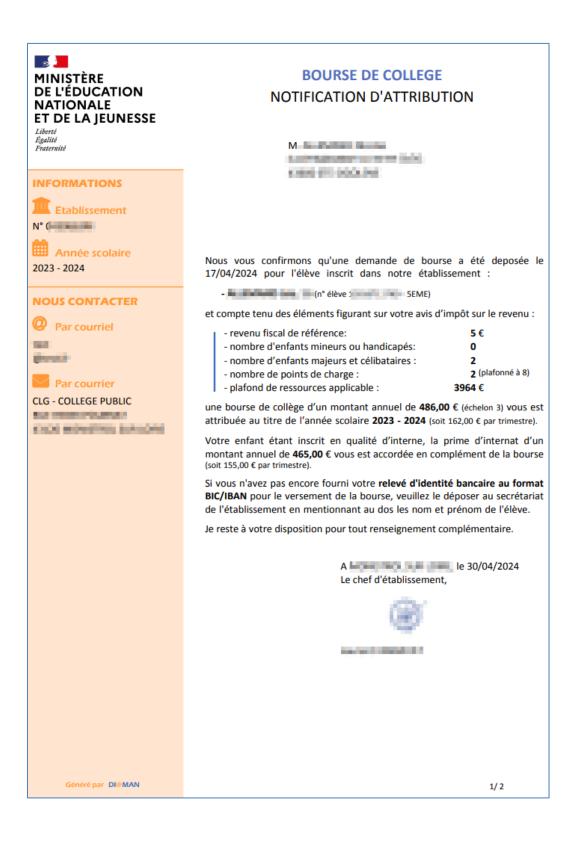
Diffusion nationale

Février 2025

Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

5.2.2 Notification d'attribution

Recto





Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

Verso (commun à toutes les notifications)

Pour votre information:

- a) En cas d'erreur dans les données indiquées au recto, je vous prie de bien vouloir m'en informer le plus rapidement possible.
- b) Si vous contestez cette décision, vous pouvez former dans les deux mois de sa notification soit :
- un recours gracieux que vous m'enverrez à l'adresse indiquée ci-contre :
- un recours hiérarchique auprès du recteur de l'académie de Claude de Vous adresserez alors votre demande à : DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE
- un recours contentieux par courrier devant le tribunal administratif compétent dans le ressort territorial duquel l'établissement a son siège. Vous pouvez aussi saisir le tribunal administratif par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Il est recommandé d'exposer les raisons pour lesquelles vous demandez le réexamen de cette décision. Vous joindrez à votre recours une copie de cette notification et tout document que vous jugez utile pour faire réviser la décision. En cas de recours administratif ou hiérarchique, vous aurez deux mois à compter de la notification de la réponse pour vous pourvoir devant le tribunal administratif. Ce délai est de quatre mois à compter de l'introduction du recours administratif ou hiérarchique, si ce dernier est resté sans réponse.

Vous pouvez bénéficier d'un soutien pour prendre en charge les frais de scolarité de votre enfant en sollicitant auprès de l'établissement une aide exceptionnelle au titre des fonds sociaux.

La présente décision a été prise sur le fondement d'un traitement algorithmique. Ce traitement permet de gérer les bourses nationales du second degré (vérification de l'éligibilité à la bourse et calcul des échelons en cas d'attribution) et dont les règles sont définies ici [Lien vers la page à compléter par la suite].

En application de l'article R. 311-3-1-1 et R. 311-3-1-2 du code des relations entre le public et l'administration, vous pouvez demander la communication des règles définissant ce traitement et leur mise en œuvre dans votre cas auprès du Délégué à la protection des données du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (dpd@education.gouv.fr). En cas d'absence de réponse dans un délai d'un mois à la suite de la réception de votre demande par nos services, vous disposez d'un délai de deux mois pour saisir la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) selon les modalités décrites sur le site web www.cada.fr



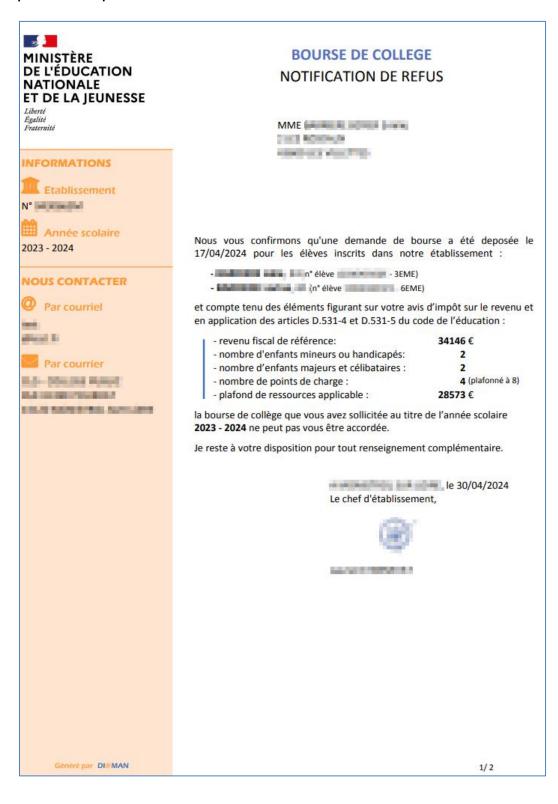
Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

_

Diffusion nationale

Février 2025

5.2.3 Notification de refus





Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

5.2.4 Notification de refus de dossier - hors délai





Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

5.2.5 Notification de refus de dossier – incomplet

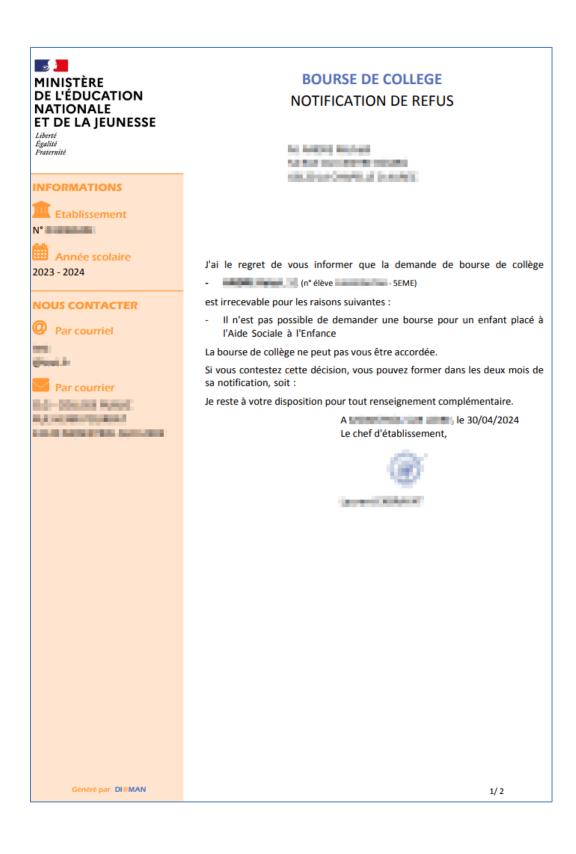


Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

5.2.6 Notification de refus de dossier - irrecevable





Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

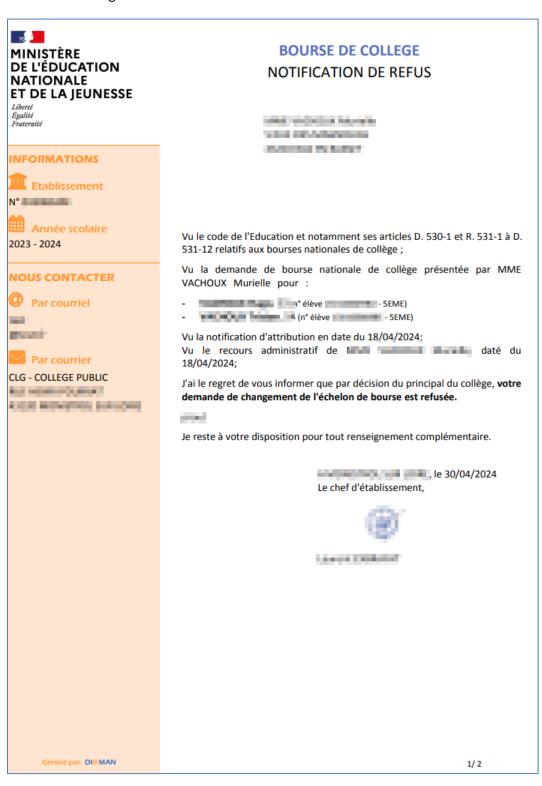
2.6.0.0

Diffusion nationale

Février 2025

5.2.7 Notification de refus suite à recours

Seul un recours devant le tribunal administratif est possible (recours contentieux). Il n'y a pas de notion de recours administratif et gracieux.





Diffusion nationale

Février 2025

Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

5.2.8 Notification de jours retenus





Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

5.3 Gestion des transferts d'élèves boursiers entre 2 EPLE

Les paragraphes qui suivent décrivent les étapes à suivre lorsqu'un élève quitte EPLE au cours du 1^{er} trimestre et précise les actions à mener au 2^e trimestre par l'établissement d'origine et par l'établissement d'accueil. Lorsqu'un élève quitte un établissement au cours du 2^e trimestre, les actions à mener sont les mêmes, il faut les réaliser au 3^e trimestre.

Point d'attention : il est fortement recommandé de ne pas retirer la division de l'élève sortant. Ce mode opératoire à des conséquences bloquantes dans DI@MAN : le versement des bourses des élèves concernés est bloqué car ils disparaissent de la liste des boursiers à payer.

5.3.1 Cas d'un élève non boursier dans son établissement d'origine (dossier avec bourse refusée)

Dans ce cas, l'établissement d'origine et d'accueil n'ont rien à faire. En effet, si l'élève a un droit à bourse refusé dans son établissement d'origine, la situation sera identique dans son établissement d'accueil.

5.3.2 Cas d'un élève boursier dans son établissement d'origine (dossier avec bourse acceptée)

D'après la réglementation, pour les bourses de collège, la bourse est due pour l'intégralité du trimestre par le collège dans lequel un élève boursier est scolarisé au début de ce dernier.

Si un élève est boursier dans son établissement d'origine, la bourse lui a été payée intégralement au 1^{er} trimestre.¹

Dans l'établissement d'accueil de l'élève, une nouvelle demande doit être créée pour permettre l'instruction d'un nouveau dossier, ce qui permettra d'attribuer à nouveau la bourse.

Pour permettre cela, l'établissement d'origine doit réinstruire le dossier, ce qui abandonnera la demande initiale dans ce dernier.

Dans l'établissement d'origine:

Noter les informations du dossier (RFR, nombre d'enfants à charge, procuration).

Il est souhaitable que l'établissement d'origine conserve la notification d'attribution afin de la communiquer à l'établissement d'accueil lors du transfert de l'élève.

- Réinstruire le dossier afin de supprimer ce dernier, ainsi que la bourse, et abandonner la demande. Une pop-up de validation s'affiche, il faut valider.

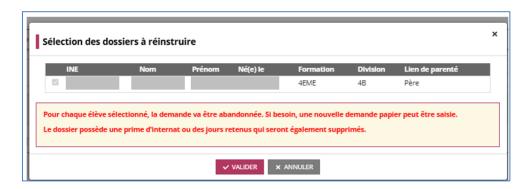
¹ Par exception, si la bourse n'a pas été versée au 1^{er} trimestre, l'établissement d'origine devra faire un rappel de bourse au 2^e trimestre, qui nécessite au préalable de rescolariser l'élève dans l'établissement.



Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025



Dans le cas d'une fratrie (élèves avec les mêmes responsables, scolarisés dans le même établissement et éligibles au même type de bourse), les autres élèves de la fratrie sont proposés. Il ne faut pas les sélectionner s'ils n'ont pas quitté l'établissement. Par défaut, seul l'élève depuis lequel on réinstruit le dossier est sélectionné.

L'établissement d'origine ne doit pas saisir de demande papier.

- Communiquer les informations du dossier au nouvel établissement et l'informer qu'il peut désormais traiter l'élève dans son établissement :
 - L'établissement d'origine informe l'établissement d'accueil que le dossier de l'élève a été réinstruit et sa bourse supprimée. Il lui communique également les informations nécessaires pour que l'établissement d'accueil puisse attribuer la bourse à l'élève dans son établissement (informations sur le demandeur, le RFR et le nombre d'enfants à charge) ou lui adresse la notification d'attribution.
 - L'établissement d'origine transmet la fiche de renseignements de l'élève complétée à l'établissement d'accueil, afin que ce dernier dispose d'une synthèse des données relatives au consentement à l'étude automatique du droit à bourse.

Dans l'établissement d'accueil :

- Saisir une demande *papier* sans numéro fiscal avec le même demandeur que dans l'établissement d'origine,
- Passer la demande à *complète* puis instruire le dossier sur la base des informations fiscales du dossier précédent.
- Saisir des jours de retenus sur le 1^{er} trimestre (90 jours de retenue à saisir afin d'éviter le double versement de la bourse).
- Imprimer la notification d'attribution au format pdf et la conserver.



Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

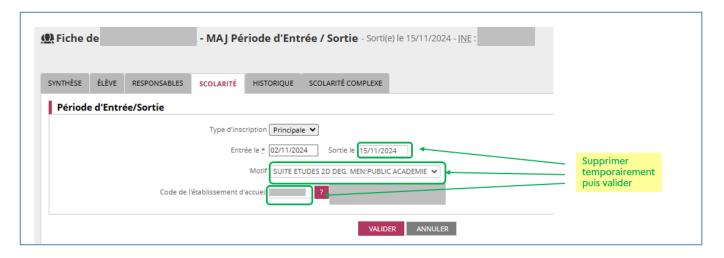
5.3.3 Cas d'un élève sans dossier dans son établissement d'origine

La procédure à suivre dépend de l'existence d'une demande dans l'établissement d'origine, du régime de l'élève dans son établissement d'accueil (externe, demi-pensionnaire ou interne).

• Si l'élève n'a pas de demande en cours dans son établissement d'origine : il n'y a pas besoin de saisir une demande ni d'instruire un dossier dans ce 1^{er} établissement.

L'établissement d'accueil doit saisir une demande, instruire le dossier et attribuer la bourse. 90 jours retenus doivent être saisis sur le 1^{er} trimestre.

- Si l'élève a une demande en cours dans son établissement d'origine :
- Si l'élève était externe dans son établissement d'origine, la demande doit être abandonnée, quel que soit son état, puis une demande doit être créée dans son nouvel établissement au 2e trimestre afin que l'éligibilité à la bourse soit étudiée et la bourse payée en cas d'attribution.
- Si l'élève était interne ou demi-pensionnaire dans l'établissement d'origine, l'éligibilité à la bourse doit être étudiée dans l'établissement d'origine et la bourse payée pour le 1^{er} trimestre en cas d'attribution:
 - o Il faut rescolariser l'élève dans son établissement d'origine (supprimer temporairement sa date de sortie de l'établissement dans **Base Elève**),



- o Dans DI@MAN, dans le menu **Gestion des Demandes**, traiter les justificatifs si nécessaires et valider la demande complète,
- o Instruire le dossier et attribuer la bourse le cas échéant,
- o Payer l'élève via une régulation manuelle dans GFE ou OP@LE si l'instruction du dossier a donné lieu à l'attribution de la bourse

Lorsque toutes ces étapes sont achevées, il faut mettre à jour **Base Elèves** avec les informations de sortie de l'élève.



Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

Les étapes à suivre sont ensuite les mêmes que dans le cas d'un élève boursier :

- Réinstruire le dossier dans l'établissement d'origine et abandonner la demande,
- Créer une demande dans l'établissement d'accueil et attribuer la bourse,
- Saisir des jours retenus sur le 1er trimestre dans l'établissement d'accueil seulement si l'élève a été payé pour ce trimestre dans l'établissement d'origine. Il ne faut pas saisir des jours retenue si l'élève était externe.



Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

6 Éditions de contrôle

6.1 Liste des boursiers avec demandeur invalide

Cette liste permet d'identifier les élèves boursiers pour lesquels le demandeur est considéré comme "invalide". Elle est disponible au format csv.

Un élève apparait s'il a un dossier de bourse et :

- si le demandeur n'est plus dans Base Elèves,
- ou si le demandeur n'est plus responsable de l'élève dans Base Elèves,
- ou si le nom, le prénom ou le lien du demandeur est différent dans DI@MAN et dans Base Elèves.

Il est possible de modifier le département / le type d'établissement / l'établissement.

L'extraction précise pour chaque cas la raison pour laquelle le demandeur est invalide.

Il est possible de choisir le tri pour cette édition : nom demandeur/code division ou nom demandeur.



INE	Nom élève	Prénom élèv	Division	Nom deman	Prénom dem	Responsabili	RFR	Nb Enfants	Échelon
Mark Comment	-			-	No.	LEGAL	dossier refusé		
ARRESTS NO.	-	Marie Control		Name and Address of the Owner, where	No. of Contract of	LEGAL	5	2	3

6.2 Liste de contrôle des fratries

Cette liste permet d'identifier les élèves boursiers scolarisés dans l'établissement avec les mêmes responsables, qui n'ont pas les mêmes informations dans leur dossier de bourse.

Un élève apparait s'il a un dossier de bourse et :

- pour le même demandeur, d'autres élèves scolarisés dans l'établissement ont un dossier de bourse.
- Les éléments du dossier (état du dossier, nb enfants, RFR, points de charge, plafond de ressources)
 ou l'échelon de bourse ne soient pas identiques à ceux des autres élèves de la fratrie.

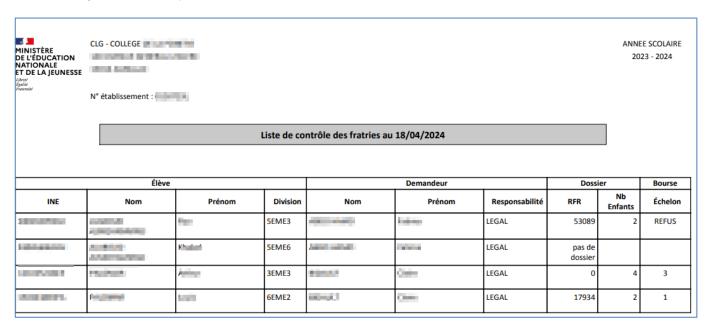


Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

Cette édition est disponible au format pdf (en cliquant sur **Imprimer**) et au format csv (en cliquant sur **Exporter**). Il est possible de sélectionner le tri des élèves (par nom demandeur ou nom demandeur/code division)





Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

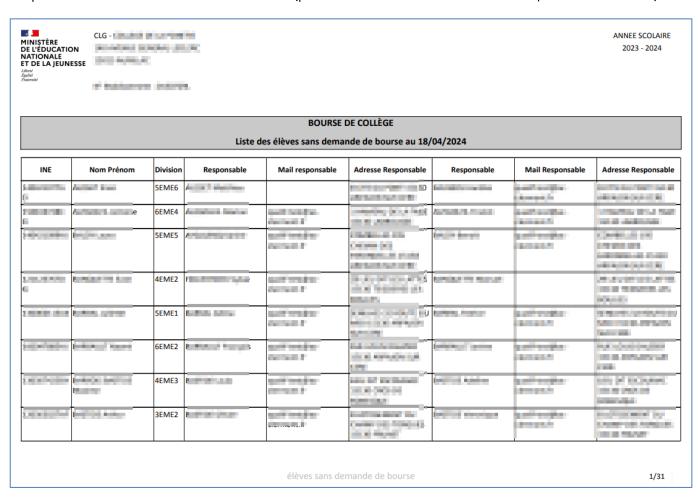
Diffusion nationale

Février 2025

6.3 Liste des élèves sans demande de bourse

Cette liste permet d'identifier les élèves de l'établissement sans demande ni dossier de bourse.

Elle est disponible au format pdf (en cliquant sur **Imprimer**) et au format csv (en cliquant sur **Exporter**). Il est possible de sélectionner le tri des élèves (par nom demandeur ou nom division/ nom demandeur).





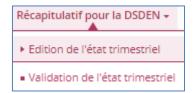
Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

7 Récapitulatif pour la DSDEN

7.1 Edition de l'état trimestriel



L'édition et la validation de l'état trimestriel doivent être réalisées par chaque collège public avant de passer au trimestre suivant. Ces 2 opérations permettent d'éditer et d'envoyer par mail à la DSDEN l'état récapitulatif des bourses et prime par échelon.

Depuis la 25.1 l'état trimestriel est accompagné de la liste des boursiers de l'établissement.

L'édition est disponible dans le sous-menu **Edition de l'état trimestriel** ; la validation dans le sous-menu **Validation de l'état trimestriel**.

L'édition est la première étape préalable à la validation.

L'utilisateur doit sélectionner un trimestre : les trimestres disponibles sont le trimestre en cours et les trimestres passés. Il peut sélectionner l'ordre de tri des élèves sortants (par code division/nom élève ou par division), saisir une régularisation positive ou négative si besoin.



En cliquant sur Imprimer on génère l'état trimestriel au format pdf.

L'état est constitué de 2 pages : l'état récapitulatif des bourses et des primes par échelon sur la première, et la liste des élèves sortants comptabilisés dans le trimestre sur la deuxième.

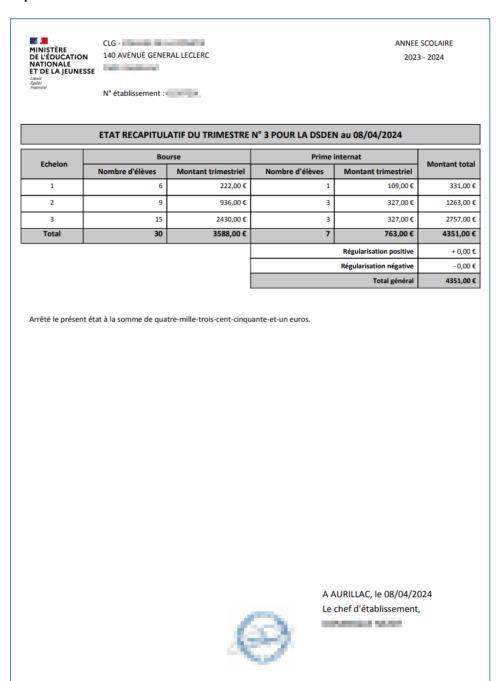


Diffusion nationale

Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Février 2025

Page 1 : état récapitulatif





Diffusion nationale

Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Février 2025

Page 2 : liste des élèves boursiers sortants comptabilisés dans le trimestre



7.2 Validation de l'état trimestriel

Dans le sous-menu Validation de l'état trimestriel, pour valider l'état trimestriel, l'utilisateur doit sélectionner le trimestre, puis modifier la date de validation si la date d'édition de l'état n'est pas la date du jour, puis cliquer sur **Envoyer le fichier**.

Le fichier est alors envoyé par mail à la DSDEN et l'état récapitulatif est considéré comme validé.

Il est alors possible de passer au trimestre suivant dans le menu Gestion des trimestres.

Si l'état récapitulatif n'a pas été édité au préalable un message d'avertissement s'affiche et l'utilisateur peut aller dans le sous-menu **Edition de l'état trimestriel.**

Cette fonctionnalité n'est pas disponible tant que vous n'avez pas généré l'état trimestriel.

ALLEZ À LA PAGE DE L'ÉDITION DE L'ÉTAT TRIMESTRIEL



Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

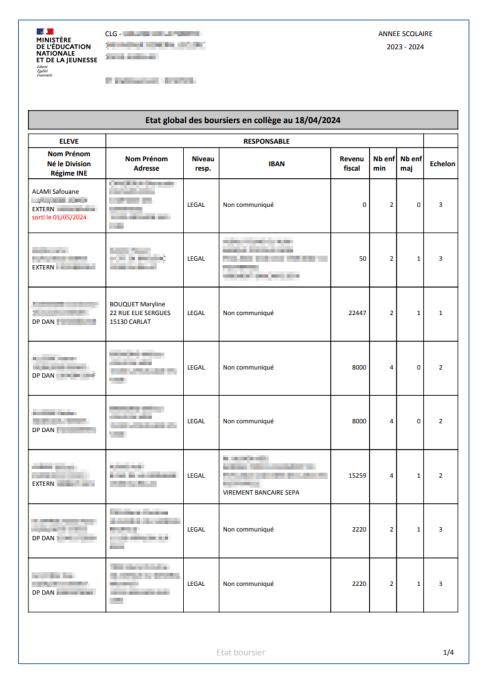
Février 2025

8 Etats des bourses

8.1 État boursier global

L'état boursier global est la liste des élèves boursiers, c'est-à-dire avec une bourse attribuée, le jour de la date d'édition. Les élèves sortants dans le trimestre sont mis en évidence en rouge.

Il est disponible au format pdf (en cliquant sur **Imprimer**) et au format csv (en cliquant sur **Exporter**). Il est possible de sélectionner le tri des élèves (par nom élève, nom demandeur/nom élève ou code division/nom élève).





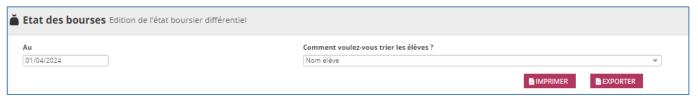
Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

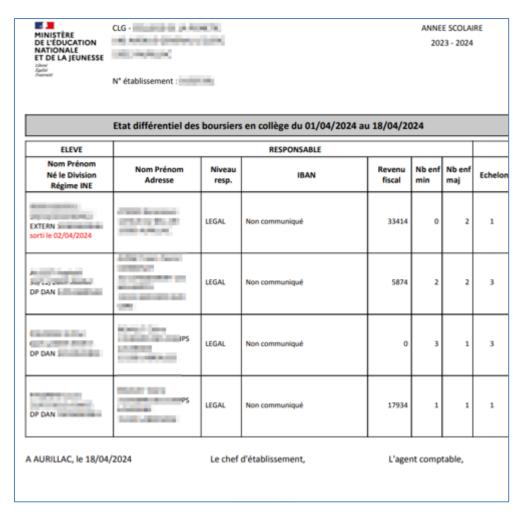
Février 2025

8.2 État boursier différentiel

L'état boursier global est la liste des élèves boursiers, c'est-à-dire avec une bourse attribuée, depuis la date saisie au préalable.



Il est disponible au format pdf (en cliquant sur **Imprimer**) et au format csv (en cliquant sur **Exporter**). Il est possible de sélectionner le tri des élèves (par nom élève, nom demandeur/nom élève ou code division/nom élève).





Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

8.3 Liste des boursiers

Cette édition permet d'éditer la liste des boursiers de l'établissement. Elle est disponible au format pdf et au format csv.

Par défaut la liste contient les boursiers de toutes les formations, du trimestre en cours. Il est possible de modifier ou restreindre la sélection en choisissant :

- Le trimestre : il est possible de sélectionner un trimestre passé.
- Une formation en particulier.
- Le tri des élèves : par nom, par échelon / nom élève / code division / nom élève.



Liste des élèves boursiers du trimestre n°3 au

(les élèves dont le nom est précédé d'un astérisque sont sortants dans le trimestre)

6E A 5E C 4E A 5E B 4E E 5E B 6E E	Echelon	
4E A SE B 4E E SE B	2	
5E B 4E E 5E B	1	
4E E SE B	1	
5E B	1	
	1	
6F F	2	
0.00	2	
4E B	2	
6E B	2	
3E D	2	
4E E	1	
6E B	3	
3E E	1	
SE D	3	
6E D	2	

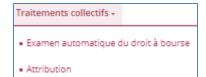


Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

9 Traitements collectifs



Les traitements collectifs permettent de procéder à l'instruction collective des demandes et des dossiers lorsque les données fiscales sont disponibles et complètes.

L'examen automatique du droit à bourse est disponible pour les élèves des lycées EPLE, lorsque le consentement à l'examen automatique du droit à bourse a été donné par les responsables, au moment de l'inscription ou de la réinscription (dans le teleservice inscription ou via la fiche de renseignements papier).

L'attribution collective est disponible pour les élèves ayant une demande complète.

9.1 Examen automatique du droit à bourse

Cette fonctionnalité est disponible uniquement pour les élèves des EPLE dont les familles ont donné le consentement pour la récupération des données fiscales, et qui n'ont ni demande ni dossier de bourse déjà créé.

Cette fonctionnalité est indisponible à partir du 1er janvier 2025.

Cette fonctionnalité est lancée à la demande du gestionnaire, afin de :

- Créer automatiquement une demande de bourse pour chaque élève sélectionné,
- Calculer le droit à bourse.



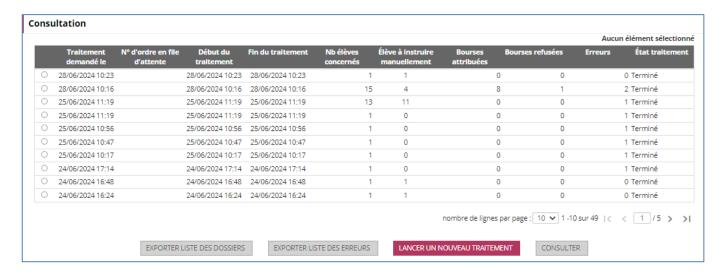
Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

L'écran d'examen automatique affiche la liste des traitements qui ont été lancés ou qui sont en cours en précisant:

- La date de demande du traitement,
- Le numéro d'ordre dans la file d'attente : quand plusieurs traitements ont été lancés simultanément.
- Les dates et heures de début et de fin de traitement.
- Le nombre d'élèves concernés.
- Le nombre d'élèves à instruire manuellement : lorsque la demande a été créée mais n'est pas considérée comme complète.
- Le nombre de bourse attribuées / refusées.
- Le nombre d'erreurs.
- L'état du traitement



9.1.1 Lancer un nouveau traitement

Le bouton Lancer un nouveau traitement ouvre une page de recherche d'élèves :

- qui ont donné leur consentement à la récupération des données fiscales et dont les informations fiscales sont disponibles,
- qui n'ont ni demande ni dossier de bourse,
- qui ne font pas déjà partie du périmètre d'un autre traitement,
- ou qui sont à rejouer suite à une erreur lors d'un précédent traitement.



Diffusion nationale

Février 2025

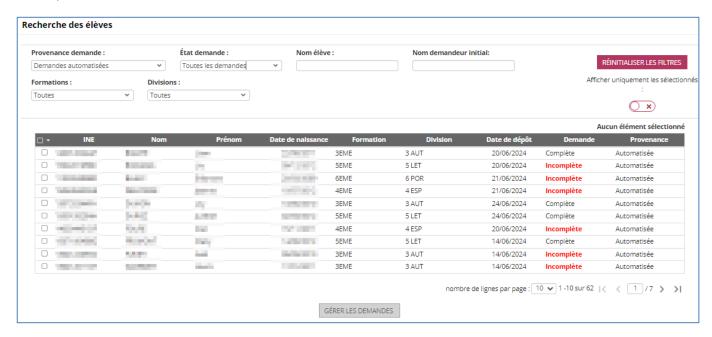
Fil conducteur COLLEGES PUBLICS



Il est possible de faire un filtre sur les élèves affichés et de rechercher un ou plusieurs élèves en particulier. Après avoir sélectionné un ou plusieurs élèves, le traitement est programmé en cliquant sur **Etudier automatiquement.**

Le traitement se lance automatiquement lorsqu'il est le premier dans la file d'attente de DI@MAN.

A partir des informations d'état civil et des informations fiscales, le traitement exécute une série de contrôles (il vérifie entre autres si le demandeur a toujours droit à percevoir les aides, si l'élève est scolarisé dans l'établissement, ou sortant dans le trimestre, et s'il est sous statut scolaire, dans une formation donnant droit à bourse) puis crée une demande. Les demandes créées sont soit complètes, soit incomplètes.



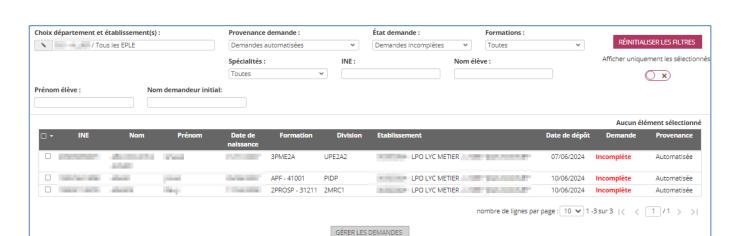
Les demandes complètes sont ensuite instruites automatiquement : à partir du RFR et du nombre d'enfants à charge, le traitement attribue ou refuse les bourses.

Les demandes incomplètes sont consultables dans le menu Instruction des **Demandes/gestion des demandes.** L'utilisateur doit faire un filtre de façon à consulter uniquement les demandes automatisées incomplètes



AN Diffusion nationale

Fil conducteur COLLEGES PUBLICS Février 2025



Sur la page des examens automatiques, il est possible d'exporter la liste des dossiers créés, la liste des erreurs, lancer un nouveau traitement, et consulter le contenu du traitement qui a été lancé, ainsi que son avancement.

Toutes les demandes créées sont disponibles dans le menu Demandes de bourse/Gestion des demandes.

Les dossiers créés par le traitement sont consultables dans le menu **Dossiers de bourse/Instruction du dossier**.

Le traitement est réalisé en arrière-plan, permettant ainsi à l'utilisateur de continuer à travailler dans l'application

9.1.2 Exporter la liste des dossiers

L'export de la liste des dossiers permet d'exporter la liste des dossiers créés par le traitement d'examen automatique

Pour exporter la liste des dossiers créés par un traitement d'attribution collective, il faut sélectionner le traitement voulu puis cliquer sur **Exporter liste des dossiers**.



9.1.3 Exporter la liste des erreurs

L'export de la liste des erreurs permet d'exporter la liste des élèves pour laquelle l'examen automatique n'a pas pu être réalisé.

Il est disponible en sélectionnant le traitement puis en cliquant sur Exporter liste des erreurs.



Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025





Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

9.1.4 Consultation et suppression de traitement

La fonction **Consulter** permet de consulter l'avancement d'un traitement, et de le supprimer, s'il est encore en attente.

Pour consulter le détail d'un traitement, il faut le sélectionner dans la colonne de gauche et cliquer sur **Consulter.**



L'écran de consultation affiche le détail des élèves qui composent le traitement, et le niveau d'avancement de ce dernier, avec la possibilité de faire un filtre sur l'état de l'avancement, la spécialité, l'INE, le nom ou le prénom de l'élève.

L'état d'avancement peut avoir les valeurs suivantes :

- Demande incomplète,
- Bourse attribuée,
- Bourse refusée,
- A traiter (non encore débuté)
- Erreur: le traitement ne peut pas être exécuté sur cet élève.
- **A rejouer** : une indisponibilité technique n'a pas permis au traitement de tourner pour l'élève (par exemple API indisponible).

A partir du moment où le traitement a commencé, on ne peut plus l'interrompre.





Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

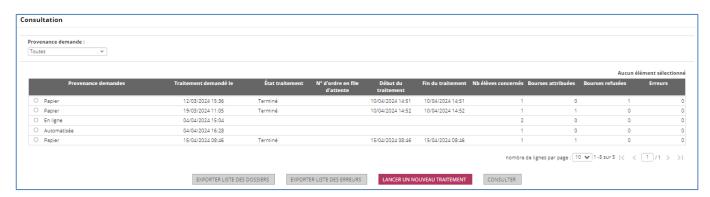
9.2 Attribution collective

Le menu d'attribution collective permet d'instruire automatiquement les dossiers, et le cas échéant d'attribuer automatiquement des bourses et des primes aux élèves qui ont une demande complète sans passer par une instruction manuelle individuelle. Il peut être lancé pour les élèves qui n'ont pas de dossier de bourse, et dont les demandes, quelle que soit leur provenance, sont complètes et avec des informations fiscales complètes.

Les dossiers créés par le traitement sont consultables dans le menu **Dossier de bourse/instruction de dossier**.

L'écran d'attribution affiche la liste des traitements qui ont été lancés ou qui sont en cours en précisant :

- La provenance des demandes (toutes ou multiples (plusieurs provenances au sein d'un même traitement), en ligne, automatisée ou papier).
- La date et l'heure de la demande de lancement de traitement.
- L'état du traitement (en attente, en cours ou terminé)
- Le numéro d'ordre dans la file : quand plusieurs traitements ont été lancés simultanément.
- La date et l'heure de début et de fin de traitement.
- Le nombre d'élèves concernés.
- Le nombre de bourse attribuées, refusées et les erreurs.





Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

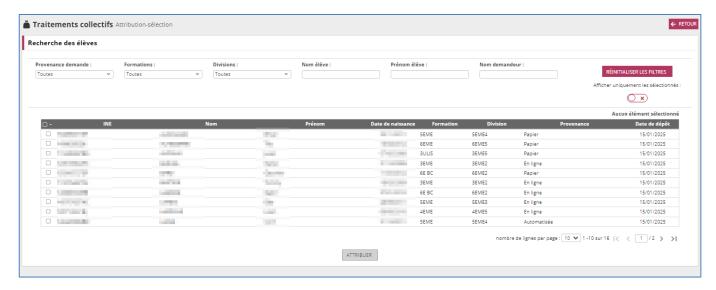
Diffusion nationale

Février 2025

9.2.1 Lancer un nouveau traitement

Le bouton Lancer un nouveau traitement ouvre une page de recherche d'élèves :

- qui ont une demande complète, avec des informations fiscales valorisées,
- qui n'ont pas de dossier,
- qui ne font pas déjà partie du périmètre d'un autre traitement,
- ou qui sont à rejouer suite à une erreur lors d'un précédent traitement.



Il est possible de faire un filtre sur les élèves affichés et de rechercher un ou plusieurs élèves en particulier. Après avoir sélectionné un ou plusieurs élèves, le traitement est programmé en cliquant sur **Attribuer**.

Le traitement se lance automatiquement lorsqu'il est le premier dans la file d'attente de DI@MAN.

A partir des demandes complètes, le traitement exécute une série de contrôles (il vérifie entre autres si le demandeur a toujours droit à percevoir les aides, si l'élève est scolarisé dans l'établissement, ou sortant dans le trimestre, et s'il est sous statut scolaire, dans une formation donnant droit à bourse de collège dans cet établissement), puis appelle calculateur de bourse. A partir du RFR et du nombre d'enfants à charge, il refuse ou attribue la bourse ainsi que les primes associées.

L'utilisateur est alors renvoyé sur la page des traitements d'attribution, il peut exporter la liste des dossiers créé, la liste des erreurs, lancer un nouveau traitement, et consulter le contenu du traitement qui a été lancé, ainsi que son avancement.

Les dossiers créés par le traitement sont consultables dans le menu **Dossiers de bourse/Instruction du dossier**.

Le traitement est réalisé en arrière-plan, permettant ainsi à l'utilisateur de continuer à travailler dans l'application



Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

9.2.2 Exporter la liste des dossiers

L'export de la liste des dossiers permet d'exporter la liste des dossiers créés par le traitement d'attribution collective.

Pour exporter la liste des dossiers créés par un traitement d'attribution collective, il faut sélectionner le traitement voulu puis cliquer sur **Exporter liste des dossiers**.



Cette liste est un fichier csv au format suivant :

Provenance	INE	Nom élève	Prénom élèv	Date de nais Formation	Spécialité	Division	Nom deman	Prénom den	Bourse attril	Bourse refus P	rime intern	at
pi-	Section 200	1400	-	1 5EME		5EME3	1400		Oui			
-	Sec. 20	Appendix.	Territory.	UPE2A4		4EME5	NORTH THE		Oui			
F	SHOW AND	HARRISON,	Name of Street	B TG		3EME5	AMERICAN STREET		Oui			
P	CARROLL ST	MARKET AND	September 1	3 4EME		4EME3	BOAC .		Oui			
P	Mark Street	100,000		2 6EME		6EME2	HERE ACTOR	Section 1	Oui			
P	DESCRIPTION OF THE PERSON NAMED IN	1000	-	3 4EME		4EME4	MARKET	in the second	Oui			
P	10000000	49-140-1	to the same of	2 6SEGPA		6EME1	No. of Concession,			Oui		

Pour chaque élève sélectionné et identifié par son INE, nom et prénom, formation, spécialité, nom et prénom demandeur, l'export précise si une bourse a été attribuée (oui ou non), une bourse refusée (oui ou non) et si une prime d'internat a été attribuée.

9.2.3 Exporter la liste des erreurs

L'export de la liste des erreurs permet d'exporter la liste des élèves pour laquelle l'attribution collective n'a pas pu être réalisée.

Pour exporter la liste des dossiers créés par un traitement d'attribution collective, il faut sélectionner le traitement voulu puis cliquer sur **Exporter liste des erreurs**.



Cette liste est un fichier csv au format suivant :

Provenance	INE	Nom élève	Prénom élèv	Date de nais	Formation	Spécialité	Nom deman	Prénom dem	Erreur					
4		100	Marie Control	NAME OF TAXABLE PARTY.			NIGGLAS	Distance of the Control of the Contr	Une erreur t	echnique est	survenue lor	s de la récupé	ration des inf	formations.
4	1000	THE COURSE	Maria	10/17/2005	100			The second	Une erreur t	echnique est	survenue lor	s de la récupé	ration des inf	formations.
Planting Co.	Section 2	10000000	All the last	Acres 640	1000	22142	ACCUPATION OF	Section Species	Une erreur t	echnique est	survenue lor	s de la récupé	ration des inf	formations.



Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

Pour chaque élève sélectionné et identifié par son INE, nom et prénom, formation, spécialité, nom et prénom demandeur, l'export précise pourquoi l'instruction du dossier n'a pas été réalisée ; il faut donc procéder à une instruction manuelle dans le menu **Dossiers de bourse/Instruction de dossier.**

9.2.4 Consultation et suppression de traitement

La fonction **Consulter** permet de consulter l'avancement d'un traitement, et de le supprimer, s'il est encore en attente.

Pour consulter le détail d'un traitement, il faut le sélectionner dans la colonne de gauche et cliquer sur **Consulter.**



L'écran de consultation affiche le détail des demandes qui composent le traitement, et le niveau d'avancement de ce dernier, avec la possibilité de faire un filtre sur l'état de l'avancement, la formation, la division et le nom ou le prénom de l'élève.

L'état d'avancement peut avoir les valeurs suivantes :

- **Bourse attribuée / refusée** : le traitement a été complet pour cet élève et l'instruction de dossier est réalisée.
- A traiter : le traitement n'a pas encore tourné pour cet élève.
- **Erreur** : le traitement a rencontré une erreur pour cet élève empêchant l'attribution ou le refus de la bourse (par exemple : demandeur non responsable de l'élève, demandeur inconnu...)
- A rejouer : une indisponibilité technique n'a pas permis au traitement de tourner pour l'élève (par exemple API indisponible).

Exemple de détail d'un traitement terminé : l'avancement affiche « bourse attribuée » ou « bourse refusée ».

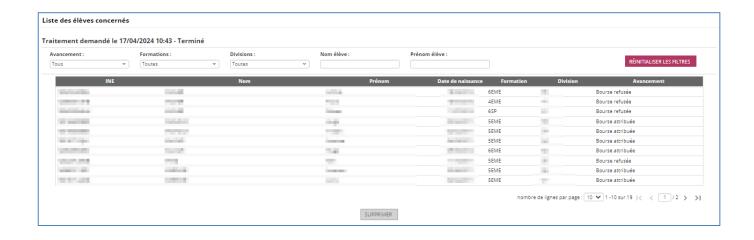
A partir du moment où le traitement a commencé, on ne peut plus l'interrompre.



Diffusion nationale

Février 2025

Fil conducteur COLLEGES PUBLICS



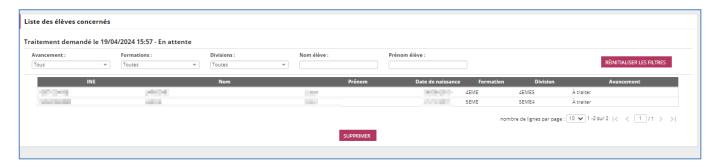


Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

Exemple de traitement « à traiter »





Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

10 Gestion des transferts d'établissement



Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

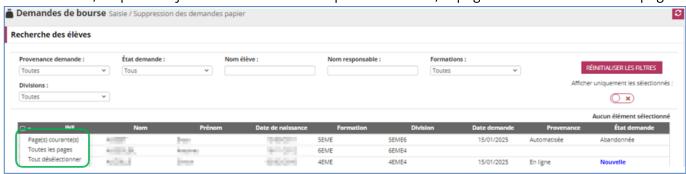
Diffusion nationale

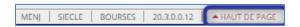
Février 2025

11 Particularités liés à SIECLE INTÉGRÉ

11.1 Sélection des élèves

Dans une liste, on peut toujours sélectionner un ou plusieurs élèves, la page courante ou toutes les pages.



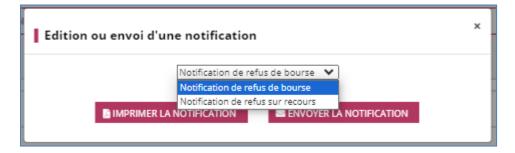


11.2 Impression rapide

Il est possible d'imprimer facilement une notification d'attribution ou de refus directement en instruction de dossier :



Quand on clique sur l'icône [4], une pop-up s'ouvre et propose les notifications qui sont disponibles pour le dossier.



Le bouton Imprimer la notification propose la notification au format pdf au téléchargement, le bouton Envoyer la notification envoie le document à l'adresse mail du responsable. Lorsqu'aucune adresse n'est renseignée, l'envoi n'est pas possible.



Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

11.3 Accès aux autres modules

On peut accéder aux autres modules disponibles pour votre établissement dans SIECLE INTEGRE



. Dans l'ordre d'affichage des icônes affichés en haut à droite



: Base élèves,



: Vie établissement,

Tous les modules sont susceptibles de renvoyer vers DIAMAN et DIAMAN est lui aussi susceptible de renvoyer vers tous les autres modules.



Fil conducteur COLLEGES PUBLICS

Diffusion nationale

Février 2025

Exemple avec Base élèves :



On arrive sur la fiche élève de Base élèves :



11.4 Accès aux autres élèves

Si on a sélectionné plusieurs élèves, on peut passer de l'un à l'autre facilement :

